

Plan d'Actions

2024

Plan
Climat
Air
Energie
Territorial
Sud Gironde
2024 - 2030



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL SUD GIRONDE

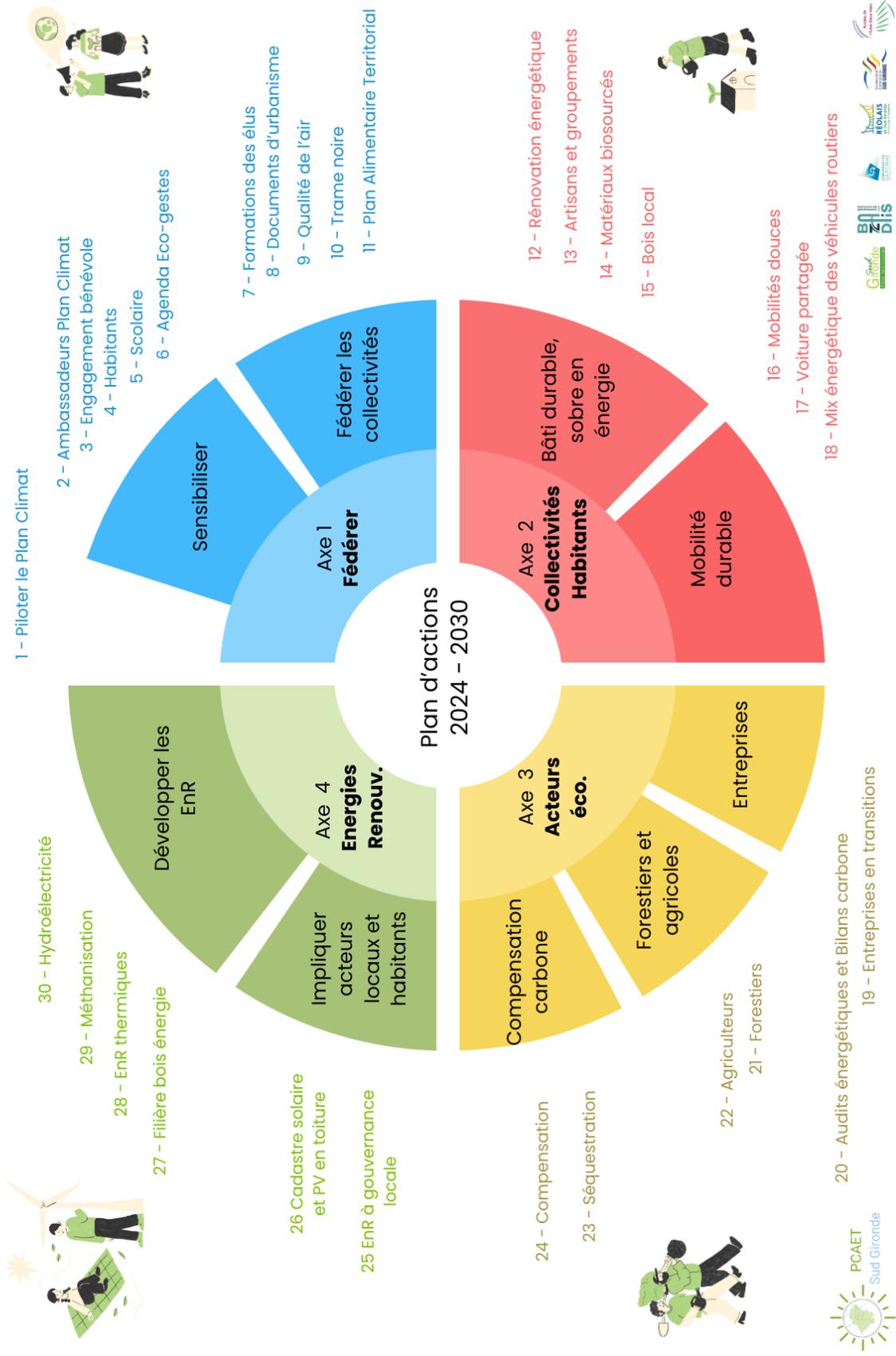


Table des matières

<u>Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde.....</u>	<u>6</u>
Action 1 : Animer et piloter le Plan Climat sur le territoire.....	6
Orientation 1 – Sensibiliser les habitants et acteurs du SG aux enjeux climatiques globaux et promouvoir l'action collective	8
Action 2 : Impliquer les habitants dans le PCAET Sud Gironde	8
Action 3 : Stimuler l'engagement bénévole des habitants au sein des associations environnementales.....	10
Action 4 : Accompagner les habitants dans la voie de la sobriété énergétique	12
Action 5 : Renforcer la sensibilisation en milieu scolaire	14
Action 6 : Créer les agendas des écogestes en Sud Gironde.....	18
Orientation 2 : Fédérer les collectivités du territoire pour agir face aux enjeux climatiques et énergétiques actuels....	20
Action 7 : Développer la formation et l'information auprès des élu.es et services du territoire	20
Action 8 : Améliorer la prise en compte des enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme	22
Action 9 : Mieux connaître les enjeux liés aux pollutions de l'air	24
Action 10 : Développer la trame noire sur le territoire.....	27
Action 11 : Développer le projet alimentaire de territoire	30
<u>Axe 2 : Accompagner les habitants et les acteurs du territoire pour limiter les impacts du changement climatique et réduire leurs consommations d'énergie.....</u>	<u>35</u>
Orientation 1 – Pour un bâti durable et sobre en énergie	35
Action 12 : Accompagner les collectivités et habitants du territoire dans la rénovation énergétique globale.....	35
Action 13 : Développer l'offre de rénovation énergétique globale et performante et les groupements d'artisans....	38
Action 14 : Promouvoir le développement d'une filière de matériaux de construction locaux à partir des ressources bio- et géosourcées.....	40
Action 15 : Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction et la rénovation.....	43
Orientation 2 – Pour une mobilité rurale en mutation	46
Action 16 : Développer et planifier les mobilités douces.....	46
Action 17 : Renforcer les mobilités partagées.....	50
Action 18 : Favoriser le mix énergétique pour les véhicules routiers	52

Axe 3 : Accompagner les acteurs économiques du territoire pour s'adapter aux enjeux sociaux et énergétiques actuels..... 54

Orientation 1 : Accompagner les entreprises dans leur démarche de transition énergétique et écologique.....	54
Action 19 : Accompagner les entreprises du territoire dans leur transition écologique	54
Action 20 : Inciter les entreprises à la réalisation d’audits énergie et de bilans carbone.....	58
Orientation 2 – Accompagner les secteurs forestier et agricole dans leur adaptation face au changement climatique et vers des pratiques durables.....	60
Action 21 : Accompagner les propriétaires forestiers privés et publics.....	60
Action 22 : Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables.....	64
Orientation 3 : Favoriser la compensation carbone localement.....	66
Action 23 : Augmenter les capacités de stockage du carbone des forêts et des sols sur le territoire.....	66
Action 24 : Proposer aux entreprises du territoire des dispositifs de compensation de leurs émissions de carbone .	68

Axe 4 : Développer les énergies renouvelables en cohérence avec les usages et les ressources du territoire..... 70

Orientation 1 : Impliquer les acteurs locaux et les habitants dans le développement des EnR.....	70
Action 25 : Favoriser le développement des projets d’énergies renouvelables à gouvernance locale	70
Action 26 : Développer la production photovoltaïque en toiture.....	74
Orientation 2 : Favoriser le développement des EnR.....	76
Action 27 : Développer et structurer la production de combustibles biomasse locale	76
Action 28 : Développer les énergies thermiques renouvelables.....	78
Action 29 : Accompagner le développement de la filière méthanisation sur le territoire	80
Action 30 : Renforcer la connaissance du potentiel hydro-électrique du territoire	84

Annexes : projection temporelle du Plan d’Actions..... 86

Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde**Action 1 : Animer et piloter le Plan Climat sur le territoire****Contexte**

Afin de pouvoir assurer la mise en œuvre du PCAET Sud Gironde et du programme d'actions, il est nécessaire de consacrer une ingénierie spécifique chargée d'assurer la coordination des actions, la valorisation du PCAET, la mise en réseau des acteurs, le suivi et l'évaluation du Plan Climat sur les 5 Communautés de communes (CdC).

Description de l'action

Les missions liées à la mise en œuvre du Plan Climat seront menées par un « animateur ou animatrice PCAET ». Il s'agit notamment d'assurer :

- Le pilotage et la coordination du PCAET et des instances de gouvernance
- Le pilotage, la coordination et le suivi des actions du PCAET
- Le soutien technique aux collectivités dans la réalisation d'actions
- L'accompagnement et le suivi des partenaires
- La mobilisation des acteurs du territoire, notamment en animant les réseaux d'acteurs identifiés lors de l'élaboration du PCAET et leur développement
- La communication du PCAET, notamment à travers la participation et l'organisation d'évènements qui traitent des questions d'énergie, air, et climat et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation
- Le suivi des indicateurs
- L'évaluation du PCAET

Orientations stratégiques

- Doter le territoire d'une ingénierie technique pour coordonner la transition énergétique
- Animer le réseau des acteurs du PCAET et en assurer la coordination
- Communiquer pour valoriser les actions du territoire
- Permettre l'évolution du programme d'actions et l'implication des différents acteurs du territoire

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Finance le poste

Personne référente : Animateur.rice PCAET – pcaet@polesudgironde.fr

Action 1 - Animer et piloter le Plan Climat du territoire

Budget prévisionnel

1 ETP

Financement de l'action

ADEME, Pôle Territorial Sud Gironde

Indicateurs de suivi

L'avancée des actions du PCAET (tableau de suivi)

Objectifs

La mise en œuvre du Plan Climat

Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde

Orientation 1 – Sensibiliser les habitants et acteurs du SG aux enjeux climatiques globaux et promouvoir l'action collective

Action 2 : Impliquer les habitants dans le PCAET Sud Gironde

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions de ce PCAET, le Pôle Territorial Sud Gironde a créé un « Conseil Citoyen du Climat ». Notre souhait est de relancer cette dynamique citoyenne. L'objectif de cette implication des habitants est tout d'abord de répondre aux attentes des Sud Girondins, en leur permettant d'être informés des démarches en cours sur leur territoire, mais aussi de pouvoir identifier des habitants intéressés et motivés sur le territoire afin de pouvoir faire remonter des informations et de participer à notre programme d'actions.

Description de l'action

Les citoyens faisant partie du « Conseil Citoyen du Climat » seront maintenant identifiés comme les « Ambassadeurs du Plan Climat Sud Gironde ».

Nous resterons régulièrement en contact avec eux pour les informer des dynamiques et projets sur le territoire et pour leur proposer de **prendre part à certaines des actions du programme d'actions** :

- Stimuler l'engagement bénévole au sein des associations environnementales du Sud Gironde
- Stimuler l'implication citoyenne dans les projets de production d'énergie renouvelable
- Organiser des évènements de sensibilisation à destination des citoyens (défis, conférences, etc.)

L'intérêt de cette démarche est également de pouvoir **bénéficier de leur expérience et connaissance** en tant qu'habitants du territoire pour qu'ils **relaient des informations quant aux initiatives locales** en lien avec le PCAET et pour leur permettre de participer à l'évolution du programme d'actions du PCAET Sud Gironde.

Afin de permettre à de nouveaux citoyens de devenir « Ambassadeurs du Plan Climat Sud Gironde », le Pôle Territorial Sud Gironde **organisera annuellement des réunions d'information** pour les habitants qui souhaitent s'impliquer dans cette dynamique dans le but de leur faire bénéficier d'une phase d'acculturation. Ces Sud girondin.es seront identifié.es par les élu.es du territoire, via des campagnes d'information ou par voie de tirage au sort.

Le Pôle Territorial Sud Gironde sera également à l'écoute des demandes des « Ambassadeurs PCAET » pour organiser des réunions d'information. En effet, les citoyens composant le « Conseil Citoyen du Climat » nous ont fait part de leur souhait de pouvoir organiser des **réunions d'information** relatives à des problématiques locales environnementales, en mobilisant notre réseau de partenaires dans le but de bénéficier d'une information neutre et objective.

Action 2 : Impliquer les habitants dans le PCAET Sud Gironde

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Associations du territoire

Cibles de l'action : habitants

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Anime

Rôle des partenaires : Participent aux réunions d'informations organisées à destination des citoyens du territoire

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Financement de l'action

Cadre des missions de l'animateur.rice PCAET

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions organisées

Nombre d'ambassadeur.rices PCAET

Objectifs

Appui de deux « Ambassadeur.rices PCAET » comme personnes relais

Représentativité Générationnelle des « Ambassadeur.rices PCAET »

Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde

Orientation 1 – Sensibiliser les habitants et acteurs du SG aux enjeux climatiques globaux et promouvoir l'action collective

Action 3 : Stimuler l'engagement bénévole des habitants au sein des associations environnementales

Contexte

Le bénévolat est un socle indispensable pour le développement et le fonctionnement des associations. Plusieurs associations environnementales agissent sur le territoire. L'objectif ici est de les soutenir et leur donner des outils pour favoriser l'engagement bénévole au sein de leur association.

Description de l'action

Le Pôle Territorial Sud Gironde collabore avec l'association France Bénévolat dans le cadre de son programme « Planète, mon amie ». Ce programme a pour objectif de stimuler l'engagement bénévole au sein des associations environnementales.

Cette collaboration portera sur deux aspects :

- Premièrement, en organisant régulièrement une rencontre entre les associations environnementales du territoire et France Bénévolat afin de les aider dans leur recherche de bénévoles et les accompagner dans leurs difficultés d'engagement bénévole.
- Secondement, diffuser auprès des citoyens du territoire les besoins en bénévolat des associations environnementales du territoire ou même au-delà pour favoriser l'engagement. Ces offres faisant l'objet d'un référencement de la part de France Bénévolat dans le cadre de son programme « Planète, mon amie ».

Orientations stratégiques

- Renforcer l'engagement des habitants au sein des associations environnementales locales

Action 3 : Stimuler l'engagement bénévole des habitants au sein des associations environnementales

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : France Bénévolat, associations environnementales

Cibles de l'action : Citoyens, associations environnementales

État d'avancement : À initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Anime

Rôle des associations : Font remonter leurs besoins en bénévolat

Rôle de France Bénévolat : Relaye les offres de bénévolat des associations environnementales du Sud Gironde

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Financement de l'action : Cadre des missions de l'animateur.rice PCAET

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions organisées

Nombre de bénévoles dans les associations environnementales

Objectifs

Une réunion annuelle avec les associations environnementales du territoire et France Bénévolat

Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde

Orientation 1 – Sensibiliser les habitants et acteurs du SG aux enjeux climatiques globaux et promouvoir l'action collective

Action 4 : Accompagner les habitants dans la voie de la sobriété énergétique

Contexte

Certaines pratiques et habitudes des Sud Girondins ont un impact important sur le poste de dépense des ménages lié à l'énergie et non négligeable sur le bilan énergétique du territoire. Les habitants peuvent donc trouver un vrai intérêt, notamment économique à adopter des comportements plus sobres en énergie.

Depuis plusieurs années, le CLER a impulsé une dynamique de « Défis famille » visant à accompagner les ménages dans cette transition et en permettant aux collectivités d'y prendre part. Ces défis permettent de sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition énergétique et à leurs moyens d'actions au quotidien pour réduire leur impact environnemental sur des thématiques diverses (énergie, alimentation, mobilités, déchets, etc.). Cela permet également de promouvoir les associations du territoire qui œuvrent pour la transition énergétique et leurs initiatives. Les publics les plus fragiles seront visés en priorité.

Description de l'action

Afin de mobiliser les habitants du territoire et de les sensibiliser aux enjeux du PCAET, il est important de proposer des animations locales. Cette action consiste donc à la mise en place de « Défis famille à énergie positive » portés par la plateforme DECLICS. Ces défis consistent à proposer à un échantillon de foyers volontaires des actions hebdomadaires afin de réduire leurs consommations d'énergie et de tendre vers la sobriété. Sous la forme d'un concours entre plusieurs équipes, ces actions sont accompagnées d'évènements ludiques et de ressources informatives.

Les défis énergie pourront être couplés avec des défis « eau », en proposant en parallèle des actions et des ressources ciblées sur la consommation d'eau pour sensibiliser les foyers et réduire leur consommation. L'objectif est de former ces foyers à des pratiques plus économes, de les informer sur les conséquences de certains usages des ressources et sur des solutions alternatives, à court et long terme. Il s'agit également de les sensibiliser plus largement aux problématiques de la transition énergétique et de la protection de la ressource en eau.

Pour identifier ces foyers, un appui des ambassadeurs du PCAET pourra être sollicité (cf. « Impliquer les citoyens dans le PCAET Sud Gironde »). Le réseau d'associations locales, constitué dans le cadre de l'élaboration du PCAET pourra être mobilisé pour animer ces défis. En fonction de l'opportunité de renouveler ce type de défis, un défi portant sur la mobilité ou les déchets pourra être organisé.

Action 4 : Accompagner les habitants dans la voie de la sobriété énergétique

Orientations stratégiques

- Accompagner les ménages dans le changement de comportement
- Informer et sensibiliser les Sud Girondins
- Promouvoir la sobriété énergétique

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : CLER, Communes, Communautés de communes, CCAS, CIAS, Associations environnementales

Cibles de l'action : habitants du Sud Gironde, notamment les personnes précaires

État d'avancement : À initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Anime, coordonne

Rôle des collectivités : Relaient la promotion, communication

Rôle des partenaires : Identifient et accompagnent des participants, soutiennent l'animation

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

20 000 - 25 000 €

Financement de l'action

Pôle territorial, co-financement à définir (Fonds Européens, ADEME)

Indicateurs de suivi

Nombre de foyers participants

Mesures de changement de comportements

GWh ou tCO₂e évités

Questionnaire de satisfaction des participants

Objectifs

Mobiliser au moins 30 foyers pour participer aux défis

Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde

Orientation 1 – Sensibiliser les habitants et acteurs du SG aux enjeux climatiques globaux et promouvoir l'action collective

Action 5 : Renforcer la sensibilisation en milieu scolaire

Contexte

Les étudiants du Sud Gironde deviendront les consommateurs, chefs d'entreprises, parents, élus, actifs de demain. La sensibilisation de ce public aux enjeux environnementaux est donc majeure pour l'avenir.

Nous avons pu constater que bien qu'il existe une offre de sensibilisation à destination des établissements scolaires, peu d'interventions ont lieu en Sud Gironde.

Plus généralement, notre objectif à travers cette action est de faire du Pôle Territorial Sud Gironde un interlocuteur pour les établissements d'enseignement et les communes au sujet de la sensibilisation en milieu scolaire en assurant un rôle d'intermédiaire entre ces derniers et les acteurs compétents et formés pour ce type d'intervention.

Une première expérimentation avec le défi « suis-je un éco-élève » porté par le CAUE a été mise en place sur 3 collèges du territoire avec l'organisation d'une rencontre inter-collèges. De plus, des professeurs volontaires sont déjà moteurs pour la sensibilisation des élèves dans leur établissement ou la création d'une dynamique territoriale. Ces initiatives montrent l'intérêt du renforcement d'une telle dynamique de sensibilisation dans le cadre du PCAET.

Par ailleurs, quelques établissements scolaires sont déjà engagés dans une démarche de labellisation « E3D » ou labellisés.

Cette labellisation académique permet de favoriser la construction de compétences citoyennes chez les élèves et permet aux établissements de réfléchir sur leurs pratiques et leur fonctionnement. Cela se traduit par la mise en place d'initiatives écoresponsables et d'actions pédagogiques et éducatives sur le développement durable.

Description de l'action

Cette action vise à proposer aux **écoles, collèges et lycées** Sud Girondins un panel d'actions de sensibilisation qui s'adressera aux **élèves, aux personnels des établissements** ainsi qu'**aux équipes pédagogiques**, portant sur le développement durable au sens large (enjeux énergétiques, de santé environnementale, impact du numérique, biodiversité, ressources naturelles, etc.). Cette action bénéficiera du réseau constitué en matière d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité.

Notre premier travail consistera en un recensement des organismes et de leurs offres de sensibilisation mais aussi les labels ou démarches qui viennent soutenir les démarches des établissements scolaires. Cela permettra de produire un catalogue de « **La sensibilisation en milieu scolaire du Sud Gironde** ».

Le Pôle Territorial Sud Gironde via l'animateur.rice PCAET entrera en contact avec les directeur.rices des établissements en associant les professeurs intéressés. Ce catalogue alors pourra être complété via des exemples de retour d'expérience des établissements ou de projets de classe du territoire et sera ensuite diffusé à l'ensemble des établissements du Sud Gironde.

Action 5 : Renforcer la sensibilisation en milieu scolaire

Par ailleurs le Pôle Territorial pourra accompagner les établissements tout au long de leur démarche :

- En présentant les différents modules de sensibilisation et organisant des sensibilisations inter-établissements afin de favoriser la dynamique territoriale.
- En suivant l'évolution des projets, notamment ceux de labellisation E3D des établissements en participant aux Comités de pilotage.
- En proposant des actions de sensibilisation en milieu scolaire
- En participant à la **formation des éco-délégués** des collèges du territoire grâce à l'intervention d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable du territoire.
- En incitant les établissements à s'engager dans ces réflexions et dans des labélisations, en profitant notamment du retour d'expérience des établissements déjà engagés.

Enfin, sur le territoire du PNR Landes de Gascogne, le Parc est porteur d'action en matière d'éducation à l'environnement auprès des écoles élémentaires du territoire en lien avec le rectorat, l'inspection académique et le pôle sciences du CD 40. Ces programmes concernent l'éducation à l'environnement (la biodiversité nocturne et l'astronomie) et la connaissance du changement climatique, notamment concernant les thématiques de l'eau et de la forêt. Ces programmes sont conçus à partir des missions et actions du Parc (RICE, SAGE Leyre, etc.), et animés par le Parc et/ou des prestataires.

Orientations stratégiques

- Éveiller la conscience des jeunes citoyens au sujet de l'impact des sociétés humaines sur notre environnement et sur le changement climatique
- Promouvoir des animations de sensibilisation à l'environnement auprès des professeurs
- Faire du Pôle Territorial Sud Gironde un acteur identifié en matière de sensibilisation en milieu scolaire

Action 5 : Renforcer la sensibilisation en milieu scolaire

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Écoles élémentaires, Collèges, Lycées, Rectorat, PNR Landes de Gascogne, Associations d'éducation à l'environnement et aux enjeux climatiques (L'Auringleta, La Fresque du Climat, Teach the Shift), URCOFOR NA, CREAQ, Acclimaterra, CAUE, Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères...

Cibles de l'action : Étudiants, établissements scolaires

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Anime, coordonne

Rôle des collectivités : Communiquent et partagent le catalogue

Rôle des partenaires : Organisent et animent les interventions dans les établissements

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Animation : 2000€ par an

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde

Indicateurs de suivi

Nombre d'étudiants sensibilisés par niveau

Nombre d'établissements participants

Nombre d'actions de sensibilisations référencées

Objectifs

1 animation inter-collège par an

Une animation Fresque du Climat par an

Au moins une sensibilisation par collège et par lycée

5 à 10 classes sensibilisées dans le périmètre Sud Girondin du PNR

Diffusion du catalogue auprès de toutes les écoles

Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde

Orientation 1 – Sensibiliser les habitants et acteurs du SG aux enjeux climatiques globaux et promouvoir l'action collective

Action 6 : Créer les agendas des écogestes en Sud Gironde

Contexte

La sensibilisation et l'éveil de la conscience collective aux thématiques abordées dans ce PCAET passent par des moments ou des échanges, mais aussi par des objets du quotidien. En l'occurrence, un agenda (électronique ou papier) a pour avantage d'accompagner un citoyen tout au long de son année et peut ainsi être un excellent moyen de délivrer des messages et des conseils.

Description de l'action

Cette action est issue de l'initiative de l'une des communes du territoire (Coimères). Dans le cadre du PCAET Sud Gironde, notre objectif sera de l'étendre à d'autres communes.

Il s'agit d'un agenda compilant des gestes « éco-responsables » ainsi que des ressources (chiffres-clés, valorisation des actions locales, informations, liens...), à destination des citoyens. Cet agenda sera plutôt une « éco-newsletter » mais son format peut évoluer et son contenu s'adapter. A titre d'exemple, des recommandations en termes d'économie d'eau, d'usage raisonné de pesticides et ses impacts sur la qualité de l'eau ou encore la gestion des eaux de pluie à la parcelle des particuliers pourront figurer dans cet agenda.

Cette action nécessitera un travail de mise en forme de l'agenda par les communes. En amont, il faudra également conduire des sondages afin de recueillir des données sur les usages des gestes éco-responsables sur la commune. Et ce, dans le but d'alimenter les chiffres-clés, la valorisation des actions locales, etc. Pour réaliser ce travail et pour stimuler l'insertion des jeunes, le recours à un stagiaire ou service civique sera encouragé.

Nous nous appuyerons donc sur cette première édition pour faire connaître cet agenda et bénéficier de retours d'expériences pour inciter d'autres communes à imiter cette initiative.

Objectifs stratégiques

- Éveiller la conscience des citoyens envers les problématiques environnementales
- Promouvoir les actions déployées sur le territoire
- Valoriser les citoyens dans leur passage à l'action

Action 6 : Créer les agendas des écogestes en Sud Gironde

Porteur de l'action : Communes, Communautés de communes

Partenaires : Pôle Territorial Sud Gironde, associations, Commune de Coimères, SAGE

Cibles de l'action : Citoyens, entreprises, associations

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Soutient

Rôle des collectivités : Portent l'action, font des retours d'expérience

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Recrutement d'un service civique ou d'un stagiaire

Financement de l'action

Porteur de l'action

Indicateurs de suivi

Nombre de communes engagées

Nombre d'agendas distribués

Objectifs

L'ensemble des communes du Sud Gironde d'ici la fin du PCAET

Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde

Orientation 2 : Fédérer les collectivités du territoire pour agir face aux enjeux climatiques et énergétiques actuels

Action 7 : Développer la formation et l'information auprès des élu.es et services du territoire

Contexte

Les élu.es des collectivités locales sont souvent concernés par un éventail de thématiques (économie, social, urbanisme, énergie, scolaire, voirie, etc.) sans pouvoir être expert de chacune d'entre elles. La formation, la sensibilisation et l'information des élu.es et du personnel des collectivités permet de favoriser l'action des collectivités.

La législation prévoit pour les membres du conseil municipal la possibilité d'utiliser leurs crédits annuels de 20 heures relevant du « Droit individuel à la formation » dans le but de se former. Ajoutons à cela que les communes peuvent également disposer d'un budget propre à la formation de l'équipe municipale. La formation des élus locaux et des techniciens du territoire tous grades confondus permettra une complémentarité avec la politique actuelle de l'État de formation des cadres de la fonction publique à horizon 2027 et du label de l'association des administrateurs territoriaux de France « haut fonctionnaire territorial, expert climat » en cours de lancement.

Par ailleurs, de nombreux dispositifs d'accompagnement des communes dans des projets en faveur des énergies renouvelables, d'un aménagement durable, de la désimperméabilisation des sols, de la prise en compte de la biodiversité (etc.), existent mais ne sont pas toujours connus des élus ou services des communes.

Description de l'action

Afin de faciliter la formation et l'information des élus, le Pôle Territorial diffusera un « catalogue de l'information et de la formation des collectivités aux enjeux environnementaux ». Celui-ci recensera toutes les formations disponibles sur les thématiques liées à l'environnement pour les élus et le personnel des collectivités, ainsi que les différents appels à projet, appels à manifestation d'intérêt, les actualités du PCAET Sud Gironde, les actualités ou les outils et appels à projet de nos partenaires, etc.

Le Pôle Territorial organisera également, en partenariat avec les structures compétentes, des réunions d'information et de sensibilisation sur les sujets relatifs au PCAET (la performance énergétique des bâtiments, l'exemplarité de la commande publique, l'intégration des questions environnementales dans les différents projets, l'autonomie énergétiques, etc.) et les leviers à disposition. En fonction des besoins, le Pôle pourra également organiser une intervention de la Fresque du Climat à destination des collectivités du territoire. Il invitera également tous les élus à se former gratuitement par l'intermédiaire de formations en lignes certifiées provenant notamment de l'ADEME ou du CNED.

Action 7 : Développer la formation et l'information auprès des élu.es et services du territoire

Orientations stratégiques

- Permettre aux élus et techniciens de bénéficier de formation sur les enjeux climatiques
- Enrichir l'état de la connaissance relative à ces sujets sur le territoire
- Favoriser une meilleure appropriation du PCAET par les élus et les services communaux

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Organismes de formation

Cibles de l'action : Elus locaux, personnels des collectivités

État d'avancement : À initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Réalise

Rôle des collectivités : Relaient l'information

Rôle des partenaires : Forment les élus du territoire, adaptent leur contenu aux demandes des élus du territoire

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Élaboration d'outils de communication, diffusion = 1 000€/an

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde

Indicateurs de suivi

Nombre de formation/animation/sensibilisation recensées

Nombre de formation/animation/sensibilisation dispensées via le Pôle

Nombre de participants aux formations recensées et aux formations dispensées via le Pôle

Objectifs

Former tous les élus des communautés de communes aux problématiques environnementales

Offrir cette possibilité aux élus volontaires des communes du Sud Gironde.

Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde

Orientation 2 : Fédérer les collectivités du territoire pour agir face aux enjeux climatiques et énergétiques actuels

Action 8 : Améliorer la prise en compte des enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme

Contexte

Le SCoT Sud Gironde est approuvé depuis 2020. De plus, quatre communautés de communes du territoire du Pôle territorial ont approuvé ou bien sont en phase d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ces outils d'urbanisme constituent des leviers pour sensibiliser les communes et les élus aux enjeux climat-énergie et pour mieux les prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

Description de l'action

Afin de mieux prendre en compte les enjeux climat et énergie dans les documents de planification, le Pôle Territorial Sud Gironde met à disposition des CDC et des collectivités du territoire de l'ingénierie et des outils :

- Le pôle territorial souhaite approfondir en partenariat avec les CDC et les différents partenaires, la prise en compte de la planification énergétique, en particulier photovoltaïque, dans les documents d'urbanisme. Les Orientations d'Aménagement Programmé (OAP) Energie pourront alors être renforcées et développées, notamment dans le cadre d'une modification/révision des documents au titre de la Loi Climat et Résilience. De même, certaines OAP sectorielles pourront être précisées pour préconiser l'intégration d'un projet solaire dans un projet d'aménagement, outre les mesures nationales en vigueur ou en cours d'élaboration. Enfin, des préconisations sur la prise en compte du bio-climatisme dans des projets d'aménagements pourront être renforcées ou mises en place dans ces documents.
- En tant que structure porteuse du SCoT, le Pôle Territorial a également vocation à accompagner les collectivités dans leurs réflexions en termes d'aménagement territorial et d'adaptation aux dérèglements climatiques :
 - Les mises en œuvre du SCoT et des PLUi permettent de répondre à plusieurs enjeux liés au plan climat notamment la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, le développement des énergies renouvelables, la prévention contre les risques naturels, la préservation de corridor de biodiversité, etc.
 - Des réunions d'information et de sensibilisation seront mises en place afin d'aider les collectivités à mieux anticiper la prise en compte de l'objectif « zéro artificialisation nette » issu de la Loi Climat et Résilience. Un appui de l'ingénierie du Pôle sera également proposé aux collectivités – recherche de financements, appui technique, action de médiation.
 - En partenariat avec les structures concernées (SAGE, syndicats de bassin versant, etc.), le Pôle Territorial organisera des réunions d'information et de sensibilisation pour mieux prendre en compte les préconisations des partenaires concernant les enjeux liés à l'eau – préservation de la ressource, risques d'inondation, infiltration des eaux pluviales, etc. Un appui technique à la mise en place d'OAP thématique « eau » pourra être proposé, notamment dans le cadre de la modification des PLUI (Loi Climat et Résilience) et en partenariat avec le Département et la mission aménag'eau.

Action 8 : Améliorer la prise en compte des enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme

Orientations stratégiques

- Approfondir l'anticipation des dérèglements climatiques dans les documents d'urbanisme.
- Anticiper le développement des énergies renouvelables et permettre un développement équilibré et concerté.
- Sensibiliser les élus aux enjeux climat et énergie.

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action.

Les objectifs du PCAET devront être traduits dans les documents d'urbanisme, notamment à travers des OAP thématiques

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Cerema, Syndicat de Bassin, SAGE, SIPHEM, Département, mission Aménag'eau, OFB, DDTM

Cibles de l'action : CDC et Communes

État d'avancement : initié

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Accompagnement en ingénierie

Rôle des partenaires : Accompagnement technique

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel :

Animateur du SCoT et Animateur.rice du PCAET

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde

Indicateurs de suivi

Nombre d'OAP thématiques réalisées

Nombre de réunion pédagogique

Nombre d'hectares désimperméabilisés

Nombre de documents d'urbanisme intégrant une OAP thématique traitant de la prise en compte de la biodiversité et de la nature en ville et une OAP climat, air, énergie

Objectifs

Respect des objectifs du SRADDET en termes de réduction de consommation (50 %)

Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde

Orientation 2 : Fédérer les collectivités du territoire pour agir face aux enjeux climatiques et énergétiques actuels

Action 9 : Mieux connaître les enjeux liés aux pollutions de l'air

Contexte

Dans le cadre du Contrat Local de Santé Sud Gironde, des actions sont mises en place à l'échelle de 4 Communautés de Communes afin de prévenir la population contre les expositions aux polluants, notamment aux pesticides et perturbateurs, et à leur diffusion dans l'air. Un Observatoire Local Santé Environnement (OLSE) a été mis en place depuis novembre 2021, dans le cadre du PRSE (Plan Régional Santé Environnement). Des actions de sensibilisation sont en cours.

Pour compléter cet enjeu de qualité de l'air, il est à noter que les émissions dues au chauffage à bois contribuent fortement à la dégradation de la qualité de l'air, notamment en période hivernale (94% des émissions de PM 2.5 du territoire pour le secteur résidentiel proviennent des appareils de chauffage au bois).

Enfin, il est utile de rappeler que le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en application de l'article 84 de l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1983, sauf dérogation et sous conditions. En effet, le brûlage à l'air libre génère de grandes quantités de polluants atmosphériques (6% des émissions de PM 10 du territoire pour le secteur résidentiel proviennent du brûlage des déchets verts).

Description de l'action

Dans le cadre du PCAET, le Pôle Territorial souhaite approfondir la connaissance de la qualité de l'air en Sud Gironde. Une réflexion autour d'un partenariat avec ATMO Nouvelle Aquitaine afin de mieux connaître la présence de polluants réglementaires et/ou de pesticides dans l'air est en cours.

Sous-action 1 : Réduire l'exposition aux pesticides

Dans le cadre de l'OLSE, le Pôle Territorial accompagne 6 communes pilotes qui ont répondu à son appel à manifestation d'intérêt, dans la mise en place d'espaces de transition arborés entre les espaces agricoles et les espaces urbains, afin de limiter l'exposition aux pesticides des populations, mais aussi de participer au développement et au maintien du bocage en Sud Gironde en complément des dispositifs des acteurs partenaires (Chambre d'Agriculture, CIVB, etc.) – bocage qui participe notamment à l'infiltration des eaux de pluie et à l'humidité des sols, à la protection des cultures contre les aléas météorologiques (gel, chaleur), au maintien d'une certaine biodiversité et à la limitation des propagations de maladies entre les parcelles.

Le rôle du Pôle Territorial est de :

- Accompagner les communes afin de mettre en place ces espaces de transition et des haies avec des essences adaptées aux changements climatiques, mais aussi de mieux prendre en compte la prescription du SCoT dans les OAP et de faciliter son application dans les zones ouvertes à l'urbanisation.
- Diffuser de l'information scientifique et organiser des réunions d'information sur les différents dispositifs des partenaires prenant en compte ces enjeux.
- Mettre en place des dispositifs de médiation agriculteurs/riverains.

En fonction des résultats dans les communes expérimentatrices, ce dispositif pourra être pérennisé sur le territoire.

Action 9 : Mieux connaître les enjeux liés aux pollutions de l'air

Sous-action 2 : Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens

Les populations sont constamment exposées à des cocktails de substances chimiques, dont certaines ont des mécanismes d'action de perturbation endocrinienne, de façon directe (via l'air intérieur, les poussières, etc.) ou indirecte (via la chaîne alimentaire ou l'eau). De nombreux articles et produits de consommation courante contiennent et émettent des perturbateurs endocriniens. Une des voies de contamination est la voie respiratoire, notamment à travers les particules, les émissions de peintures, les matériaux, les produits d'entretiens, cosmétiques, pesticides...

Le rôle du Pôle Territorial sera, dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), de mener des ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens et en particulier à la qualité de l'air intérieur pour minimiser les risques d'expositions.

Cette fiche s'articule avec la fiche 12 sur la rénovation énergétique globale car le choix des matériaux lors de la rénovation conditionne la qualité de l'air intérieur.

Sous-action 3 : Réduire l'exposition aux particules fines issues de la combustion dans les foyers ouverts ou des déchets verts.

Pour lutter contre les émissions de particules fines, une opération de remplacement des foyers ouverts et des appareils anciens par des équipements performants labellisés « Flame verte » (passage d'un rendement global moyen de 50 % à 80 %) pourrait être également menée sur les logements se chauffant principalement au bois (28% des logements.). Cette opération permettrait d'améliorer la qualité de l'air mais également contribuer à la réduction des consommations énergétiques en économisant environ 175 GWh (13% d'économie d'énergie dans le secteur résidentiel).

Orientations stratégiques

- Mieux connaître la présence de polluants dans l'air et sensibiliser les Sud Girondins à cet enjeu
- Favoriser le dialogue territorial sur les questions de pollutions diffuses et leur impact sur la santé
- Favoriser la prise en compte par les communes du territoire des enjeux sanitaires et agricoles en urbanisme
- Sensibiliser les élus, habitants et agriculteurs sur les enjeux des haies bocagères pour l'adaptation au changement climatique.

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : ARS, DREAL, ATMO, Chambre d'Agriculture 33 et acteurs agricoles, CIVB et acteurs viticoles, communes, CDC, associations locales, Arbres et Paysages,

Cibles de l'action : Communes et habitants

État d'avancement : en cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Accompagne, organise et coordonne

Rôle des collectivités : Relaient et portent des projets

Rôle des partenaires : Accompagnent, communiquent et participent

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Action 9 : Mieux connaître les enjeux liés aux pollutions de l'air

Budget prévisionnel

Cadre des missions de l'animateur.rice PCAET et chargé.e de mission Contrat Local de Santé

Financement de l'action

PRSE, DREAL, ARS, Pôle Territorial Sud Gironde

Indicateurs de suivi

Nombre de km plantés dans le cadre de l'AMI

Nombre de réunions de sensibilisation et d'information

Nombre de remplacement de foyers ouverts sur le territoire par un équipement faiblement émetteur de particules

Objectifs

Au moins un projet de plantation de haie dans chaque commune prenant part à l'AMI

95 % des foyers ouverts sont remplacés par un équipement faiblement émetteur de particules

Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde

Orientation 2 : Fédérer les collectivités du territoire pour agir face aux enjeux climatiques et énergétiques actuels

Action 10 : Développer la trame noire sur le territoire

Contexte

L'éclairage public est un des champs d'actions dont les communes peuvent se saisir afin de réduire leurs dépenses énergétiques et d'avoir une politique exemplaire en termes de transition énergétique. Différents enjeux se retrouvent dans ce sujet : consommation d'énergie, protection de la biodiversité nocturne, gestion d'un bien public, urbanisme, tourisme lié à l'astronomie. Il est donc nécessaire d'avoir une approche globale de l'éclairage public.

Si la rénovation de l'éclairage public permet des économies d'énergie sur le long terme, le changement du matériel d'éclairage ou la mise en place de nouvelles pratiques nécessitent des investissements. Cela implique un engagement fort des équipes municipales. Certaines communes du territoire, accompagnées par le SDEEG, se sont déjà saisies de cet enjeu, permettant ainsi de faire bénéficier le territoire de leur retour d'expérience. A ces communes s'ajoute la dynamique engagée par le PNR Landes de Gascogne dans le cadre de la démarche de labellisation RICE (Réserve Internationale de Ciel Étoilé), permettant là-aussi de communiquer sur les projets menés et les bonnes pratiques.

Cette action vise donc à renforcer et développer les projets de rénovation de l'éclairage public qui intègrent des mesures pour favoriser la biodiversité nocturne (intensité d'éclairage, extinction, type de luminaire et couleur de l'ampoule). Par des actions de sensibilisation, la diffusion d'informations pratiques et la mise en relation des différents acteurs, le Pôle Territorial s'engage pour créer une dynamique de territoire, mobilisant équipes municipales, citoyens, associations.

Description de l'action

Sous-Action 1 : Sensibiliser à la biodiversité nocturne et créer une dynamique de protection de la biodiversité nocturne

Afin de sensibiliser les acteurs du territoire à la biodiversité nocturne, 4 étapes sont identifiées :

- Diffuser un questionnaire pour **connaître le niveau de sensibilisation** des communes à la question et identifier les besoins : intérêt et frein pour passer à l'action, application déjà effective de certaines mesures, volonté d'être accompagné dans cette dynamique, besoin d'information et/ou de sensibilisation.
- Sensibiliser sur les enjeux de la gestion de la lumière artificielle la nuit et en particulier dans ou aux abords des corridors écologiques (trames vertes et bleues).
- Inciter les communes identifiées comme volontaires à **participer au « Jour de la Nuit »** via une campagne d'information. L'opération « le Jour de la Nuit » a pour objectif de sensibiliser à la biodiversité nocturne et la pollution lumineuse. L'événement repose sur l'organisation de manifestations et d'animations par une multitude de structures, associations et collectivités locales dans les territoires. Il permet de sensibiliser communes et habitants à la lutte contre la pollution lumineuse par les collectivités du territoire.

Action 10 : Développer la trame noire sur le territoire

- Promouvoir le label « Villes et villages étoilés » et accompagner les communes qui souhaitent s'engager dans cette voie. Le Pôle Territorial pourra alors accompagner les communes souhaitant s'inscrire dans cette démarche, mettre en réseau les communes pour qu'elles puissent bénéficier de retours d'expérience, organiser des conférences de ANPCEN, rechercher des partenaires capables d'effectuer des animations. À terme, le Pôle Territorial pourrait candidater au label « territoire de villes et villages étoilés »
- Relayer le travail du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne dans le cadre du label RICE.

Sous-Action 2 : Accompagner les communes qui désirent s'engager dans la rénovation des équipements d'éclairage public

- Rassembler les données du territoire sur l'état de l'éclairage public des communes afin d'avoir une vision globale du territoire
- Mettre en place un guide d'aide à la décision pour la rénovation de l'éclairage public. Ce guide permettra de recenser les démarches à suivre pour rénover l'éclairage public, les aides potentielles, les différentes solutions techniques existantes ainsi que des retours d'expériences des communes voisines.

En outre, le Pôle Territorial pourra mettre les communes en relation avec les partenaires compétents, notamment le SDEEG qui peut accompagner les communes et les régies locales sur la question de l'éclairage public notamment par :

- La réalisation d'audits éclairage public
- L'extinction ou l'abaissement nocturne
- La rénovation du parc lumineux
- Le transfert de compétence

Orientations stratégiques

- Inciter les communes à mieux prendre en compte l'enjeu de l'éclairage nocturne
- Sensibiliser les citoyens à la question de la biodiversité nocturne
- Rationnaliser l'utilisation de l'énergie au sein des collectivités
- Réduire les dépenses énergétiques des collectivités
- Améliorer l'exemplarité des collectivités locales en termes de transition écologique

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action

Action 10 : Développer la trame noire sur le territoire

Sous-Action 1 : Sensibiliser à la biodiversité nocturne et créer une dynamique de protection de la trame noire

Porteur de l'action : Communes, Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : PNR des Landes de Gascogne, SDEEG

Cibles de l'action : Collectivités locales, communes, citoyens, associations

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Anime et facilite

Rôle des Communautés de communes : Répondent au questionnaire, participent au Jour de la Nuit » /réunion d'information, candidatent à la Labellisation « Villes et villages étoilés »

Rôle des partenaires : Témoignent lors de retours d'expérience, participent à des réunions d'informations

Budget prévisionnel : 2000 euros pour l'organisation du jour de la nuit (événementiel)

Financement de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Sous-Action 2 : Accompagner les communes qui désirent s'engager dans la rénovation des équipements d'éclairage public

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : SDEEG, PNR des Landes de Gascogne

Cibles de l'action : communes

État d'avancement : À initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Coordonne, facilite et met en relation

Rôle des Communautés de communes : Incitent à la rénovation de l'éclairage public, font la promotion des projets des communes

Rôle des Communes : Portent des projets de rénovation

Rôle du SGEEG : Accompagnent les communes dans leurs projets

Financement de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Indicateurs de suivi

Résultats issus du questionnaire

Nombre d'inscriptions de communes au « Jour de la Nuit » et de labellisation « Villes et Villages étoilés »

Nombre de points lumineux rénovés, déposés ou faisant l'objet d'extinction

Nombre de communes impliquées

Objectifs

Participation au « Jour de la Nuit » d'au moins une commune par an.

Candidature au label « Villes et village étoilés » d'au moins cinq communes (hors PNR) par campagne de labellisation.

Au moins une commune par an et par Communauté de Communes réalisant la rénovation de son éclairage

Axe 1 - Fédérer autour du PCAET Sud Gironde

Orientation 2 : Fédérer les collectivités du territoire pour agir face aux enjeux climatiques et énergétiques actuels

Action 11 : Développer le projet alimentaire de territoire

Contexte

En 2019, le Pôle Territorial Sud Gironde a intégré la Démarche Alimentaire Territoriale déployée sur 4 communautés de Communes, co-portée avec Cap Solidaire, le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) et l'association l'Auringleta. Les 4 structures constituent un consortium. La démarche est devenue projet. Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Sud Gironde, aujourd'hui labellisé de niveau 1 par le ministère de l'agriculture, s'articule autour **de 5 axes** :

1. Animer et coordonner le PAT et ses acteurs
2. Relocaliser les filières et encourager les circuits courts de proximité
3. Sensibiliser les publics à une alimentation saine et durable pour tous
4. Réduire le gaspillage alimentaire
5. Améliorer l'accessibilité alimentaire

Le Pôle Territorial s'est engagé dans ce PAT au titre du Contrat Local de Santé, en développant des actions sur la thématique santé et alimentation et au titre du SCoT avec des actions concernant le foncier agricole.

La communauté des communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers est par ailleurs engagée dans un PAT porté par le PETR Cœur Entre-Deux-Mers depuis plusieurs années.

Description de l'action

Animer et coordonner le PAT et ses acteurs :

- Animer le PAT du Sud Gironde en centralisant toutes les actions vers l'animateur coordinateur du PAT.
- Créer des supports de communication, des outils ressources puis les diffuser auprès des acteurs.
- Proposer des rencontres qui valorisent les actions de la démarche, mettent en relation les différents acteurs du territoire, créent des synergies et permettent d'avoir un espace d'échanges d'expériences.
- Proposer des ateliers thématiques d'(in)formation pour faire monter en compétences les acteurs : présentations de dispositifs, outils et ressources ; mettre en lumière des enjeux complémentaires et répondre aux questionnements des acteurs : protéines végétales, repas alternatifs, perturbateurs endocriniens, compostage... en lien avec les enjeux du PNA et des lois « EGalim » et « Climat et Résilience ».
- Animer le site internet de Cap Solidaire de la Démarche Alimentaire de Territoire en y inscrivant les dernières actualités et en mettant à jour les différentes ressources (dont la carte interactive recensant les acteurs de l'alimentation du territoire).
- Suivi de la démarche et en rendre compte notamment au travers du Comité de Pilotage ; évaluer les résultats et capitaliser les bonnes pratiques.

Action 11 : Développer le projet alimentaire de territoire

Relocaliser les filières et encourager les circuits courts de proximité :

- Valoriser les outils répertoriant les différents points d'achats de produits locaux auprès des consommateurs du Sud Gironde.
- Valoriser et accompagner les actions de mises en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective.
- Valoriser, développer et faciliter l'offre en alimentation locale, l'approvisionnement local pour les organisations comme les citoyens.
- Aider à identifier et préserver le foncier agricole via le PLUI/SCOT, la Chambre d'Agriculture, les groupes de travail ADAR...
- Informer et conseiller les porteurs de projets agricoles via les ressources du territoire et leur permettant de développer leurs projets agricoles, diffuser les ressources et les accompagnements existants.
- Accompagner les communes dans une dynamique de résilience territoriale (jardins partagés, aide à l'installation de maraichage, actions environnementales, préservation du foncier...).
- Apporter le concours du PAT sur la matérialisation de solutions de logistiques pour favoriser l'approvisionnement local des structures et des habitants avec les outils de l'ESS.
- Répertoire, tenir à jour et promouvoir les producteurs du Sud Gironde ayant choisi la vente directe sur une carte en ligne.
- Accompagner les projets collectifs, locaux, résilients et à fort impact structurant, faciliter la coopération interinstitutionnelle, faire le lien avec les programmes tel que le LEADER, avec une attention singulière pour les projets basés sur l'agroécologie (production, formation...).

Sensibiliser les publics à une alimentation saine et durable pour tous :

- Proposer aux écoles et les acteurs éducatifs/sociaux du Sud-Gironde un partenariat, pour mener des modules de sensibilisation à la biodiversité, l'alimentation et la réduction des déchets auprès de leur public avec l'aide de l'association l'Auringleta.
- Développer et promouvoir les actions liées à la santé via l'alimentation, notamment en organisant un « Défi Foyer à Alimentation positive » et en s'appuyant sur la dynamique du Contrat Local de Santé.
- Consolider la structuration du réseau des acteurs de l'éducatif en faveur de la sensibilisation des publics, impulser les initiatives et permettre à tous de développer sa capacité à être acteur de son alimentation.
- Les actions portées dans le cadre l'axe santé et alimentation reposent sur 3 approches :
 - L'alimentation saine et durable : sensibilisation et informations « les bons choix alimentaires pour ma santé et la santé de la planète », séries d'ateliers 4/an sur la santé environnementale avec un focus sur les perturbateurs endocriniens et les contenants alimentaires
 - Relation alimentation et activité physique : La Maison Sport Santé Sud Gironde dans le cadre de son activité fait la promotion d'une alimentation de qualité et saine lors des événements auxquelles elle participe. Les publics principaux de la Maison Sport Santé Sud Gironde sont les scolaires, les retraités et seniors et les personnes souffrant de pathologies chroniques.

Action 11 : Développer le projet alimentaire de territoire

- Le Contrat Local de Santé est relais du programme Manger Bouger, la promotion d'une alimentation saine et durable est basée sur la recherche de bien-être ressenti général : plaisir de manger, plaisir de goûter, plaisir de bouger...
- Accompagner les initiatives citoyennes et communales en ce sens.

Réduire le gaspillage alimentaire :

- Promouvoir les actions proposées par le SICTOM Sud Gironde auprès de leurs collectivités adhérentes et des habitants concernant la réduction du gaspillage alimentaire (notamment le compostage, table de tri...).
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire à la suite de la mise en place d'un programme d'actions avec le SICTOM, l'association l'Auringleta et/ou au travers du dispositif accompagné FranceAgriMer.
- Densifier le réseau de cuisiniers initié par le SICTOM, faciliter l'échange de pratiques, capitaliser sur les retours d'expérience et favoriser le dialogue partagé entre gestionnaires, élus, acteurs.
- Consolider le sourcing du gisement des déchets et mettre en relation avec les opportunités de réemploi sur le territoire, le cas échéant étudier les possibilités de collecte des déchets alimentaires.

Améliorer l'accessibilité alimentaire :

- Contribuer à la création de réponses agiles et opérationnelles en faveur de l'accessibilité alimentaire : étudier la mise en place d'une épicerie sociale et solidaire en partenariat avec le Département de la Gironde, en conjuguant approvisionnement local et de qualité, maillage territorial via l'itinérance du service notamment pour les zones les plus rurales, accessibilité tarifaire pour les plus démunis et valeur ajoutée additionnelle (publics isolés des séniors, service complémentaire pour les habitants des communes les plus enclavées...).
- Développer l'expérimentation de « frigos solidaires » en partenariat avec les commerces de proximité et les communes d'implantation.
- Soutenir et mettre en lien les projets alimentaires qui participent à garantir l'accès pour tous à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante.
- Accompagner les collectivités vers le programme européen « Fruits légumes et produits laitiers à l'école » (double axe : accessibilité et santé).
- Réfléchir au réemploi des plats non consommés en restauration collective.
- Rechercher les synergies avec l'ensemble des acteurs y compris ceux de l'économie traditionnelle dans une logique de capitalisation sur plusieurs leviers pertinents (réemploi, accessibilité, intégration économique...).

Action 11 : Développer le projet alimentaire de territoire

Orientations stratégiques

- Réduire l'impact environnemental de l'alimentation en favorisant la consommation de produits locaux, de saison et de qualité
- Promouvoir les pratiques agricoles favorisant un environnement sain et la biodiversité en valorisant les produits issus de ces pratiques

Porteur de l'action : Cap solidaire

Co-porteurs : Auringleta, Sictom, Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Chambre d'agriculture, SAFER, Au près des cuisiniers

Cibles de l'action : Habitants, collectivités, agriculteurs

État d'avancement : initié

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Porte l'action dans le champ de l'alimentation-santé et du foncier agricole

Rôle des co-porteurs : portent les actions dans leurs champs d'action

Rôle des Communautés de communes : Soutiennent

Rôle des Communes : Soutiennent et bénéficient

Rôle des partenaires : Accompagnent et soutiennent

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Plan prévisionnel de financement du projet			
Actions principales (préciser fonctionnement et investissements)	Dépenses (montant en HT)	Financeurs publics / Autofinancement	Recettes (Montant en HT)
Animation-coordination PAT (fonctionnement)	60 000	DRAAF NA CD 33	37 500 22 500
ST Ateliers sensibilisation alimentation saine et durable (fonctionnement)	14 000	DRAAF NA CD 33	8 750 5 250
Services extérieurs (fonctionnement)	6 000	DRAAF NA CD 33	3 750 2 250
Total	80 000	DRAAF NA CD 33	50 000 30 000

Action 11 : Développer le projet alimentaire de territoire

Indicateurs de suivi

- Volume, typologie et qualité des accompagnements proposés tant aux porteurs de projet alimentaire, qu'aux restaurations collectives scolaires et aux publics sensibilisés.
- Volume d'initiatives accompagnées et mise en lien avec l'apport de réponses effectives aux objectifs.
- Nombre et nature des partenaires mobilisés ; qualité du partenariat au service de l'atteinte des objectifs.
- Effectivité des réalisations en termes de livrables attendus.
- Ancrage territorial et capacité à fédérer.

Objectifs

Organiser 3 ateliers thématiques par an

Accompagner 6 écoles sur le programme LFE par an

Organiser 4 ateliers « alimentation santé »

Accompagner 5 structures autour de la réduction des gaspillages alimentaires

Axe 2 : Accompagner les habitants et les acteurs du territoire pour limiter les impacts du changement climatique et réduire leurs consommations d'énergie

Orientation 1 – Pour un bâti durable et sobre en énergie

Action 12 : Accompagner les collectivités et habitants du territoire dans la rénovation énergétique globale

Contexte

Actuellement les collectivités du territoire donnent aux citoyens la possibilité de bénéficier d'un accompagnement dans leur démarche de rénovation énergétique via les plateformes de type guichet unique « France Renov ». Ces plateformes s'inscrivent dans le cadre du dispositif national et ont notamment comme objectif de faciliter les démarches liées à la demande d'aides à la rénovation. Elles permettent en outre d'identifier les ménages en situation de précarité énergétique. De plus, les 5 CDC du territoire sont couvertes par des dispositifs d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat financés par l'ANAH. Ces deux dispositifs sont portés par le SIPHEM et par des prestataires sur les CDC Sud Gironde et Convergence Garonne.

Par ailleurs, le décret tertiaire oblige les entreprises du secteur tertiaire et les collectivités à la performance des bâtiments dont l'unité foncière est supérieure à 1000 m². Outre cette obligation, plusieurs collectivités du territoire s'engagent dans la rénovation énergétique de leur patrimoine public et peuvent notamment bénéficier d'un accompagnement en ingénierie.

Le travail sur la stratégie du PCAET a montré qu'afin d'atteindre les objectifs à horizons 2030 et 2050, il est nécessaire de pratiquer des rénovations énergétiques globales, à la différence du mono-geste – c'est-à-dire la rénovation d'un seul poste de déperdition énergétique – =actuellement dominant dans les travaux enclenchés aujourd'hui. Outre cet aspect qualitatif, l'enjeu est également de massifier ces rénovations à l'échelle du territoire.

Description de l'action

Les dispositifs d'accompagnement aujourd'hui en place répondent à un réel besoin, que ce soit pour massifier la rénovation des logements des particuliers ou pour permettre aux collectivités d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics. Il convient donc de soutenir et renforcer ces dispositifs, mais aussi de développer la sensibilisation aux enjeux connexes liés à la rénovation énergétique pour « mieux » rénover.

Sous-Action 1 : Accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments publics

Le SDEEG et le SIPHEM accompagne depuis plusieurs années les collectivités dans leur projet de rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette ingénierie donne des conseils techniques, encourage à la rénovation globale, aide aux demandes de subvention.

Par ailleurs, le Pôle Territorial pourra faire la promotion des différents dispositifs d'accompagnement à destination des collectivités dans le guide de la formation de l' élu (SDEEG, SIPHEM, CAUE sur les projets exemplaires, etc.).

Enfin le Pôle Territorial, en partenariat avec le SDEEG et le SIPHEM organisera des ateliers de sensibilisation aux communes pour les accompagner dans l'inventaire et le suivi des consommations dans le cadre du décret tertiaire et leurs obligations de saisir les données sur la plateforme OPERAT.

Action 12 : Accompagner les collectivités et habitants du territoire dans la rénovation énergétique globale

Sous-Action 2 : Favoriser le développement des plateformes de la rénovation énergétique

Les plateformes de rénovation France Renov sont un outil important pour accompagner les particuliers à avoir accès aux aides de l'État et les encourager à pratiquer la rénovation globale. De même, les OPAH permettent aux particuliers en situation précaire d'accéder à des aides particulières sur certains secteurs urbains. Les collectivités et le Pôle Territorial ont vocation à promouvoir et soutenir ces dispositifs d'accompagnement sur la durée, voire à renforcer cet accompagnement en fonction des besoins des habitants de chaque CDC.

Sous-Action 3 : Informer les citoyens et les collectivités sur des enjeux liés à la rénovation du bâti

En s'appuyant sur les dispositifs d'accompagnement existants, le PCAET souhaite également promouvoir et informer sur les enjeux liés à la rénovation énergétique, notamment :

- **La rénovation énergétique globale et performante, l'autonomie énergétique du bâti. Cette promotion passe notamment par :**
 - La sensibilisation des Sud Girondins à la rénovation globale et en les dirigeant vers les collectifs ou groupements d'artisans lorsque le territoire en sera pourvu
 - L'information sur la production d'énergie solaire photovoltaïque et l'accompagnement à l'utilisation du cadastre solaire (*cf. fiche-action 26. Mettre en œuvre le cadastre solaire et développer la production photovoltaïque en toiture*).
- **Les techniques existantes pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et patrimoniaux liés à la rénovation énergétique.** Le Pôle, les CDC et le SIPHEM pourront s'appuyer sur les travaux du Cerema, du CAUE ou d'autres partenaires pour sensibiliser sur différents sujets notamment :
 - Les techniques existantes pour avoir un impact moindre sur la biodiversité du bâti, notamment oiseaux et chiroptères
 - L'impact des foyers ouverts et des équipements vétustes sur la qualité de l'air ainsi que les aides existantes pour un renouvellement de ces équipements. Des ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur seront proposés dans la cadre de la fiche 9 : « Mieux connaître les enjeux liés aux pollutions de l'air. »
 - L'enjeu de la ressource en eau dans le bâti (utilisation raisonnée de l'eau collectée en toiture, réutilisation des eaux de pluie, utilisation des eaux grises...)
 - Les atouts énergétiques et environnementaux, voire patrimoniaux dans certains cas, des matériaux biosourcés
 - La prise en compte de la qualité architecturale et patrimoniale du bâti

Orientations stratégiques

- Améliorer l'exemplarité des collectivités
- Maintenir un service de conseils et d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat
- Favoriser la rénovation énergétique performante et globale
- Favoriser la prise en compte d'enjeux transversaux liés à la rénovation énergétique

Action 12 : Accompagner les collectivités et habitants du territoire dans la rénovation énergétique globale

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action

1. Accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments publics :

Porteur de l'action : SIPHEM, SDEEG

Partenaires : Communautés de communes, communes, ANAH, Région Nouvelle Aquitaine, ADEME, État

Cibles de l'action : Collectivités notamment les communes

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Soutient

Rôle des Communautés de communes : Soutiennent

Rôle des partenaires : Accompagnent et soutiennent financièrement

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget : Cadre des missions du SIPHEM

Financement : CdC, ADEME, Département

2. Favoriser le développement des plateformes de la rénovation énergétique

Porteur de l'action : SIPHEM, Communauté de communes

Partenaires : communes, ANAH, Région Nouvelle Aquitaine, ADEME, État

Cibles de l'action : Propriétaires de logement, bailleurs

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Soutient

Rôle des Communautés de communes : Soutiennent (territoire SIPHEM)

Rôle des partenaires : Accompagnent et soutiennent financièrement

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget : Cadre des missions du SIPHEM, des plateformes France Renov et des OPAH

Financement : ADEME, ANAH, CDC

3. Informer les citoyens et les collectivités sur des enjeux liés à la rénovation du bâti

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : SIPHEM, Plateforme de rénovation, SDEEG, CAUE, CEREMA, LPO, Communauté de communes, communes,

Cibles de l'action : Propriétaires et habitants, collectivités

État d'avancement : A initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Coordonne

Rôle des Communautés de communes : Soutiennent

Rôle des partenaires : Soutiennent et communiquent

Personne référente : Animateur.rice PCAET – pcaet@polesudgironde.fr

Budget : Cadre des missions de l'animateur.rice PCAET et des plateformes de rénovation/ du SIPHEM

Financement : ANAH, SDEEG, CDC

Indicateurs de suivi

Nombre de personnes/ de collectivités accompagnées

Nombre de rénovation sur le territoire

Nombre de travaux de rénovation globale

Niveau de gains énergétiques des rénovations

Objectifs

680 rénovations de logement par an d'ici 2026

Au moins un projet de rénovation par commune d'ici la fin du premier PCAET

Au moins deux projets exemplaires portés par des communes

1 Schéma Directeur Immobilier réalisé d'ici 2030

Axe 2 : Accompagner les habitants et les acteurs du territoire pour limiter les impacts du changement climatique et réduire leurs consommations d'énergie

Orientation 1 – Pour un bâti durable et sobre en énergie

Action 13 : Développer l'offre de rénovation énergétique globale et performante et les groupements d'artisans

Contexte

Si les particuliers sont incités à maîtriser leurs consommations d'énergie par la rénovation énergétique performante et globale de leur logement, il convient de leur proposer des entreprises locales formées aux nouvelles pratiques.

La rénovation de l'habitat privé passe par le recours à des entreprises qualifiées et le territoire souhaite que les entreprises locales soient pleinement associées et puissent monter en compétence sur la rénovation énergétique et le confort d'été.

L'objectif est donc de coordonner la structuration de l'offre de rénovation sur le territoire afin de favoriser les rénovations performantes.

Description de l'action

Le Pôle Territorial Sud Gironde et les Communautés de communes, notamment les services en charge du développement économique collaboreront afin d'identifier et d'accompagner des artisans dans la constitution d'une offre de rénovation globale.

La structuration de l'offre sur le territoire pourra s'appuyer sur les dispositifs d'animation territoriale existants tel que DoRéMi ou Facilaréno visant à :

- Former les artisans à la rénovation énergétique globale
- Accompagner les artisans à la constitution d'une offre de rénovation globale
- Communiquer et promouvoir les groupements
- Former les artisans à l'utilisation des matériaux biosourcés et aux enjeux de préservation du patrimoine et de la biodiversité du bâti.

Ce travail nécessitera de collaborer avec les acteurs de la profession et de la formation et de s'appuyer sur les structures de conseils et d'accompagnement du territoire afin de trouver des « chantiers exemplaires ». De plus, la Fédération Française du Bâtiment collaborera dans le cadre de cette action en diffusant et en relayant des appels à manifestation d'intérêt afin d'identifier des artisans volontaires.

Les structures de conseils et d'accompagnement des propriétaires du territoire pourront soutenir les groupements d'artisans en incitant les propriétaires accompagnés à se tourner vers cette offre de rénovation globale.

Orientations stratégiques

- Améliorer les gains de performance énergétique permis par les travaux de rénovation
- Structurer l'offre de rénovation globale du territoire

Action 13 : Développer l'offre de rénovation énergétique globale et performante et les groupements d'artisans

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Communautés de communes, organismes de formation du territoire, Soliha, SIPHEM, CREAQ, FFB, CAPEB, CMA, établissements de financement

Cibles de l'action : Artisans, propriétaires des logements

État d'avancement : A initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Pilote

Rôle des Communautés de communes : Remontent les informations, collectent des données

Rôle des Communes : Favorisent la rénovation globale dans leurs projets de rénovation

Rôle des partenaires : S'impliquent dans l'identification des artisans, leur formation et la promotion

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Cadre des missions de l'animateur.rice PCAET et de la chargée de mission Emploi / Formation du Pôle

Financement de l'action

Communautés de communes, Pôle Territorial Sud Gironde

Indicateurs de suivi

Nombre d'artisans formés

Objectifs

Proposer une formation à une dizaine d'artisans par an

Axe 2 : Accompagner les habitants et les acteurs du territoire pour limiter les impacts du changement climatique et réduire leurs consommations d'énergie

Orientation 1 – Pour un bâti durable et sobre en énergie

Action 14 : Promouvoir le développement d'une filière de matériaux de construction locaux à partir des ressources bio- et géosourcées

Contexte

La réduction des énergies grises du secteur du BTP implique de développer l'usage de matériaux dont l'extraction, le transport et les déchets ont un impact environnemental moindre sur l'environnement et des émissions de GES et de polluants limitées. De plus, la LTECV de 2015 incite les collectivités à prendre en compte la performance environnementale des matériaux dans la construction, avec des obligations réglementaires en termes de GES à horizon 2050.

L'usage de ressources biosourcées et géosourcées (bois, paille, terre, pierre, chanvre...) locales permet notamment de limiter l'impact carbone du chantier et de stocker du carbone sous forme de matériaux sur le long terme, outre différents avantages techniques.

Ces matériaux sont une ressource locale vecteurs d'activité économique et de développement territorial pour lesquels une dynamique locale est en développement, à différentes vitesses. Des entreprises locales ou de territoires voisins se sont spécialisées dans l'utilisation de certains matériaux. Une étude du collectif *Des Terres* est en cours afin de caractériser les terres de Nouvelle-Aquitaine, notamment en Sud Gironde. Par ailleurs, quelques communes travaillent à l'intégration de ces matériaux dans leurs projets.

Cet usage peut être complémentaire à l'utilisation de matériaux de construction « classiques » type béton/ciment/acier, certaines entreprises travaillant à réduire l'impact environnemental de ces filières.

L'objectif de cette action est de soutenir le développement et la structuration des filières de matériaux bio-/géosourcés sur le territoire, en partenariat avec les différents acteurs locaux et régionaux. Le territoire du Sud Gironde pourrait ainsi faire office d'espace démonstrateur en Nouvelle Aquitaine.

Cette fiche action est complétée par la fiche n°15 qui porte plus spécifiquement sur le bois-construction.

Description de l'action

Pour soutenir le développement des filières de matériaux de construction bio/géosourcés, le Pôle Territorial s'engage à :

- Travailler avec les acteurs de la filière afin d'envisager un plan de développement des filières bio/géosourcées en Sud Gironde.
- Organiser des groupes de travail inter-filières afin de mettre en réseau l'ensemble des acteurs participant aux différentes étapes (extraction ou culture, transformation, logistique, construction, demande...). En fonction des discussions et des besoins, le rôle du Pôle Territorial et des Communautés de communes – notamment les services développement économique – pourra être complété (coordination avec les acteurs institutionnels, études territoriales...).
- Promouvoir ces filières au sein des organismes de formation et des événements du territoire.

Action 14 : Promouvoir le développement d'une filière de matériaux de construction locaux à partir des ressources bio- et géosourcées

- Promouvoir la formation des artisans du territoire à l'utilisation de ces matériaux (*cf. fiche-action 13. Développer l'offre de rénovation énergétique globale et performante et les groupements d'artisans*).
- Promouvoir l'usage de ces matériaux dans les travaux de construction/rénovation.
- Organiser des réunions d'informations animées par les partenaires à destination des élus ou de tous les publics afin de sensibiliser et d'informer sur l'usage de ces matériaux. Ces réunions seront notamment intégrées au *Catalogue de la Formation des Élus*.
- Communiquer sur les avantages thermiques de ces matériaux au sein des dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique (*cf. fiche-action 12. Accompagner les collectivités et habitants du territoire dans la rénovation énergétique globale*).
- Promouvoir le travail des entreprises ou associations de ces secteurs. Les structures de conseils et d'accompagnement des propriétaires du territoire pourront soutenir les groupements d'artisans en incitant les propriétaires accompagnés à se tourner vers cette offre de rénovation globale (*cf. fiche-action 13. Développer l'offre de rénovation énergétique globale et performante et les groupements d'artisans*).

Orientations stratégiques

- Diversifier les modes de constructions et de réhabilitations.
- Favoriser l'éco-construction.
- Soutenir la production locale de matériaux de construction

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Association « Chapeau et bottes », ODEYS, Mouvement de la « Frugalité heureuse et créative », Mouvement « Des Terres », Chanvre Nouvelle Aquitaine, Résonance paille, Région, Département, et autres réseaux potentiels, PNR Landes de Gascogne

Cibles de l'action : Elus locaux, personnels des collectivités, citoyens, artisans, maîtres d'œuvre et d'ouvrage

État d'avancement : À initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Soutient et coordonne

Rôle des Communautés de communes : Favorisent l'usage des matériaux biosourcés dans leurs projets, communiquent sur ces projets

Rôle des Communes : Favorisent l'usage des matériaux biosourcés dans leurs projets, communiquent sur ces projets,

Rôle des partenaires : Animent des modules de formations, animent des réunions d'information, participent aux réunions d'information

Action 14 : Promouvoir le développement d'une filière de matériaux de construction locaux à partir des ressources bio- et géosourcées

Budget prévisionnel

Cadre des missions de l'animateur.rice PCAET

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde

Indicateurs de suivi

Nombre d'élus et techniciens sensibilisés

Nombre de participant aux réunions interfilières

Nombre de projets de collectivités utilisant des matériaux bio et géosourcés

Objectifs

Au moins une réunion interfilière par an

Au moins une réunion d'information par an

Axe 2 : Accompagner les habitants et les acteurs du territoire pour limiter les impacts du changement climatique et réduire leurs consommations d'énergie

Orientation 1 – Pour un habitat durable et sobre en énergie

Action 15 : Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction et la rénovation

Contexte

Le bois issu de forêts gérées durablement est une ressource renouvelable. Son utilisation permet de stocker le carbone capté par les arbres et contribue ainsi à lutter contre le changement climatique. Sa transformation en produit de construction nécessite peu d'énergie. Le bois se prête aisément à la préfabrication et sa faible densité facilite les rénovations par extension et surélévation.

Il est tout à fait pertinent pour le territoire Sud Girondin, doté d'une importante couverture forestière de favoriser ce matériau dans le cadre de la construction et de la rénovation publique et privée, en travaillant sur le sujet de l'approvisionnement local de ce matériau. En effet, cela dynamise l'économie locale en créant de la valeur et de l'emploi pour le territoire. Les collectivités disposent d'un levier afin de stimuler l'usage du bois local dans la construction, la rénovation et la réhabilitation : la commande publique.

Description de l'action

Cette action s'adresse principalement aux collectivités et s'axe autour de 3 points :

1. **Réunions d'informations** animées par l'URCOFOR Nouvelle Aquitaine afin de sensibiliser et d'informer élu.es et particuliers sur le sujet de la construction bois. Également, la FFB propose d'intervenir auprès de divers publics (élu.es, particulier, professionnels du bâtiment) afin de présenter la RE 2020 dont un volet important concerne l'usage bois dans la construction et la rénovation → piloter et organiser par le Pôle Territorial Sud Gironde et le SIPHEM

Accompagnement des collectivités dans leur projet de construction, réhabilitation et rénovation, de l'idée à l'inauguration, par l'URCOFOR Nouvelle Aquitaine en partenariat avec les interprofessions FIBOIS Landes de Gascogne et Nouvelle-Aquitaine qui porte sur :

- Réponse aux questions sur les solutions techniques, les produits bois, les aides financières à la construction bois
- Présentation des retours d'expériences de réalisations bois
- Présentation des méthodes et outils permettant de demander du bois local dans ses marchés
- Mise en relation des collectivités avec les acteurs de la filière bois construction régionale
- Communication sur les initiatives engagées par les collectivités

Action 15 : Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction et la rénovation

2. **Analyse des Retombées Territoriales** des projets publics : il s'agit d'un outil développé par la FNCOFOR afin de mesurer l'impact direct des investissements des collectivités sur leurs territoires qui s'engagent dans un projet de bâtiment en bois. Ce calculateur est accessible depuis le site de la FNCOFOR. Il permettra aux collectivités, lors de leur phase de réflexion et d'élaboration de projet, d'évaluer l'ordre de grandeur des retombées sur leur territoire en fonction de plusieurs paramètres généraux (surface, type de bâtiment, budget, origine des bois, origine des entreprises, ...). L'Analyse des Retombées Territoriales permettra in fine aux collectivités de communiquer sur l'impact positif de leurs choix et investissements et permettra de mettre en exergue comment leurs projets s'ancrent dans le territoire.

➔ Les réunions d'information proposées (point 1) et l'accompagnement dans les projets de construction (point 2) figureront dans le « **Catalogue de la formation et de l'information pour les élu.es** »

En parallèle, l'animateur.rice PCAET organisera un groupe de travail afin de mener une réflexion globale sur les questions de l'approvisionnement local bois dans la construction et la rénovation pour en identifier les freins et proposer des solutions afin d'y remédier. Ces groupes de travail réuniront notamment les interprofessions URCOFOR NA, FIBOIS Nouvelle Aquitaine et Landes de Gascogne, le SIPHEM, le CAUE, des constructeurs bois, des scieries, les chambres consulaires (CMA, CCI), la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la CAPEB et les structures d'accompagnement de la rénovation énergétique du territoire.

Orientations stratégiques

- Diversifier les modes de construction et de réhabilitation
- Soutenir la production locale de matériaux de construction
- Renforcer le stockage de carbone du territoire

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : URCOFOR NA, FIBOIS Nouvelle Aquitaine et Landes de Gascogne, FFB, CAUE, SIPHEM, CMA, CCI, PNR Landes de Gascogne

Cibles de l'action : Communes, Communautés de communes, propriétaires de logement

État d'avancement : À initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Anime

Rôle des Communautés de communes : Favorisent la construction bois dans leurs projets

Rôle des Communes : Favorisent la construction bois dans leurs projets

Rôle des partenaires : Animent les réunions

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Action 15 : Favoriser l'utilisation de bois local dans la construction et la rénovation

Budget prévisionnel

Cadre des missions de l'animateur PCAET

Financement de l'action

Pôle territorial Sud Gironde

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions d'information réalisées

Nombre de collectivités accompagnées dans leur projet de construction bois

Nombre de projets de construction-bois

Part de la construction bois

Objectifs

Au moins une réunion annuelle

Accompagnement d'une commune par CdC par an

Axe 2 : Accompagner les habitants et les acteurs du territoire pour limiter les impacts du changement climatique et réduire leurs consommations d'énergie

Orientation 2 – Pour une mobilité rurale en mutation

Action 16 : Développer et planifier les mobilités douces

Contexte

Le secteur des transports est le secteur le plus émetteur en termes de GES et de polluants, mais aussi le plus consommateur d'énergie, presque entièrement fossile. Si le territoire a des moyens d'action très limités sur les transports traversants (longue distance et fret), il souhaite mener des actions concrètes afin de diminuer l'impact des mobilités quotidiennes. Cela passe notamment par le développement des alternatives à l'utilisation de véhicules thermiques.

Aujourd'hui, trois communautés de communes sont autorités organisatrices de la mobilité (Convergence Garonne, Sud Gironde, Réolais en Sud Gironde). Elles ont transféré leur compétence au syndicat Sud Gironde Mobilités. Un plan de mobilités simplifié (PDMS) a été réalisé sur ces CdC et celle du Bazadais, en collaboration avec la Région. Dans le cadre du PDMS, porté par Sud Gironde Mobilités, une stratégie pour développer les mobilités douces sera mise en place.

Description de l'action

Sous-Action 1 : Le développement des aménagements cyclables et piétonnes

Cette stratégie permettra notamment la structuration de réseaux cyclables à l'échelle des CdC, mais aussi de créer des continuités cyclables et piétonnes sur tout le territoire, en lien avec les réseaux existants (départementaux et nationaux). Ces continuités doivent être appréhendées de manière stratégique en privilégiant les sols/tracés déjà imperméabilisés ou des matériaux perméables.

Cette stratégie pourra être complétée à l'échelle des communes, notamment afin de raccorder si besoin des lieux localement stratégiques (stades, écoles, hébergements touristiques...) aux réseaux intercommunaux, de compléter les infrastructures vélos (stationnements, ateliers de réparation, stations de gonflage...) ou dans le cadre de projet d'aménagement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT et des documents d'urbanisme, la réflexion concernant l'aménagement cyclable et les parcours piétons sera renforcée.

Sous-Action 2 : Mobilités Innovantes Solidaires et Environnementales : vers une interface de coordination et de développement des mobilités en Sud-Gironde

L'association Cap Solidaire dispose d'un **parc de vélos « classiques » mise à disposition gratuitement.**

En complément, 8 Vélos à Assistance Électrique (VAE) sont mis à disposition gratuitement, en échange du retour d'expérience (questionnaire d'évaluation et sur les pratiques/usages du VAE), afin de permettre aux habitants de se familiariser avec ce mode de déplacement. Les premiers vélos sont arrivés à l'été 2022 au sein de la commune de Sauternes (1), les Maisons France Services de Sauveterre-de-Guyenne (2), Cadillac (1) et Targon (2), puis commune

Action 16 : Développer et planifier les mobilités douces

de Savignac (1) et Saint-Loubert (1). La CdC RE2M étant en avance de phase avec de nombreuses mise à disposition, 2 VAE seront redéployés à terme sur les autres territoires (2 par CdC cofinçant l'action).

Retours extrêmement positifs des habitants avec des conversions vers l'acquisition pour une pratique durable.

Ce pôle de location vélos à l'ambition de se développer dans les prochaines années, avec l'acquisition d'autres vélos et VAE, ou encore d'autres véhicules légers (trottinettes, etc.). L'objectif, outre le développement d'un service VAE, est également d'accompagner les citoyens dans leur changement de pratiques leur permettant de tester de nouvelles solutions de mobilités.

Le Pôle Territorial Sud Gironde est partenaire de cette action et s'engage à communiquer sur ce projet.

Orientations stratégiques

- Inciter les Sud Girondins et les visiteurs à recourir davantage au vélo pour se déplacer en permettant aux habitants de se familiariser avec la pratique du VAE
- Réduire la part modale de la voiture
- Réduire les consommations énergétiques, les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre de la mobilité régulière et locale

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action

1 : Le développement des aménagements cyclables et piétons

Porteurs de l'action : Sud Gironde Mobilités, CdC et Communes

Partenaires : Pôle Territorial Sud Gironde, Département de la Gironde, ADEME, Cerema, Région, Office de tourisme

Cibles de l'action : habitants, visiteurs et travailleurs

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Soutient et facilite

Rôle des Communautés de communes : Portent des projets, Accompagnent des communes, participent à la concertation et coordination

Rôle des Communes : Développent les itinéraires cyclables et les infrastructures de stationnement

Rôle des partenaires : Participent à l'aménagement cyclable du territoire (Département de la Gironde), portent des projets (Région), accompagnent.

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Financement de l'action

Sud Gironde Mobilités, CdC, Communes, ADEME, Région et Département

Action 16 : Développer et planifier les mobilités douces

2 : Mobilités Innovantes : vers une interface de coordination et de développement des mobilités en Sud-Gironde : mise en place d'un pôle de location vélo

Porteurs de l'action : Cap Solidaire

Partenaires : Sud Gironde Mobilités, Communautés de communes, Communes, Pôle Territorial Sud Gironde, Département de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, État (Plan de Relance), Fonds d'Initiative Lafite, MSA.

Cibles de l'action : Citoyens

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Soutient et facilite

Personnes référentes : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr ; Directeur Cap Solidaire - direction@cap-solidaire.org

Budget prévisionnel

Fait partie d'un des quatre services du programme d'actions « Mobilités Innovantes Solidaires et Environnementales » porté par Cap Solidaire.

Budget global et total de 214 416 € (01/10/21 - 31/12/23).

Hors RH, l'action VAE représente environ 15 000 euros (7%).

Financement de l'action

Sud gironde Mobilités, Communautés de communes, Département de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, État (Plan de Relance), Fonds d'Initiative Lafite, MSA.

Indicateurs de suivi

Evolution du nombre de location de vélo

Taux de conversion vers l'achat et la pratique durable

Données pour éclairer et développer l'action (location, aide à l'achat...)

Evolution de la part modale du vélo dans les données domicile-travail de l'INSEE

Surface de voirie dédiée aux cycles et au covoiturage

Objectifs

Atteindre une part modale de 20% des déplacements domicile-travail à vélo.

Axe 2 : Accompagner les habitants et les acteurs du territoire pour limiter les impacts du changement climatique et réduire leurs consommations d'énergie

Orientation 2 – Pour une mobilité rurale en mutation

Action 17 : Renforcer les mobilités partagées

Contexte

Le covoiturage est un fort enjeu pour le territoire afin de réduire le nombre de véhicules thermiques sans entraver les mobilités quotidiennes et de permettre aux ménages de faire des économies financières. Des actions portées par nos partenaires sont en cours de réalisation sur le territoire. Il convient dans un premier temps de soutenir et renforcer ces actions. Des actions complémentaires pourront si besoin être mises en place dans le cadre des plans de mobilités en fonction des résultats du diagnostic.

Description de l'action

1 – Covoiturage local incitatif

Création d'un site de covoiturage local de qualité professionnelle (système d'avis, de certification de compte, preuve de covoiturage intégrée, statistiques...), assurant les mises en relation entre usagers et récompensant les covoitureurs via une cagnotte mobilité alimentée de contreparties locales (<http://www.capcovoit.fr/>).

Le rôle du Pôle Territorial est notamment de promouvoir, dans le cadre de l'action n° 19, cette initiative de covoiturage et d'inciter les entreprises locales à s'impliquer en proposant des bons d'achat ou des lots accessibles grâce à la « Cagnotte Mobilité ».

2 - Aménagement de la voirie en faveur du covoiturage

Les Communes et Communautés de communes disposent d'un levier d'action via l'aménagement de la voirie car ces dernières pourront **réserver des places de stationnement au covoiturage**. Dans le cas où de nouveaux espaces seraient créés, il convient de prendre en compte l'intégration paysagère et environnementale de ces espaces (réduire l'imperméabilisation des sols, éviter l'urbanisation de nouveaux espaces, planter des essences locales, etc.)

3 - Développer l'autopartage

Des véhicules seront également mis à disposition des citoyens à des endroits stratégiques, notamment proche des grandes gares du territoire afin de favoriser l'intermodalité sur le territoire et d'apporter des solutions à la problématique des derniers kilomètres. Une phase d'expérimentation a été lancée en 2023 portée par Cap Solidaire au niveau des villes de Langon et La Réole, en partenariat avec Citiz.

Objectifs

- Mutualiser les déplacements pour réduire leur nombre
- Réduire les coûts liés au transport des Sud Girondins
- Réduire les consommations énergétiques, les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre de la mobilité régulière et locale

Action 17 : Renforcer les mobilités partagées

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action

Porteur de l'action : Sud Gironde Mobilités, Cap Solidaire

Partenaires : Communautés de communes, Département, Pôle Territorial Sud Gironde, Région, État, MSA, Fonds d'initiative Lafite, communes, entreprises locales, Norauto Podensac, Pôle emploi, Citiz...

Cibles de l'action : Citoyens, organisations

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Soutient

Rôle des Communautés de communes : Font la promotion et la communication

Rôle des Communes : Font la promotion, l'aménagement de places de stationnement réservées au covoiturage

Rôle des partenaires : Impliquent des entreprises locales dans la « Cagnotte mobilité »

Personne référente : Animateur.rice PCAET – pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Fait partie d'un des quatre services du programme d'actions « Mobilités Innovantes Solidaires et Environnementales » porté par Cap Solidaire.

Budget global et total de 214 416 € (01/10/21 - 31/12/23).

Hors RH, l'action « autopartage » représente environ 21 000 euros (10%) et l'action « covoiturage » environ 38 500 (18%)

Financement de l'action

Communautés de communes, Département de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, État (Plan de Relance), Fonds d'Initiative Lafite, MSA.

Indicateurs de suivi

Nombre de kilomètres parcourus déclarés

Nombre de bénéficiaires

Nombre de trajets en autosolisme évité

Surface de voirie dédiée aux cycles et au covoiturage

Objectifs

- Organiser du covoiturage local à l'échelle du SCoT Sud-Gironde
- Élargir les possibilités de déplacement des habitants
- Encourager une mobilité partagée, environnementale, solidaire et économique

Axe 2 : Accompagner les habitants et les acteurs du territoire pour limiter les impacts du changement climatique et réduire leurs consommations d'énergie

Orientation 2 – Pour une mobilité rurale en mutation

Action 18 : Favoriser le mix énergétique pour les véhicules routiers

Contexte

En parallèle à l'évolution des pratiques de mobilités, nécessaire pour réduire significativement l'impact du secteur des transports sur notre consommation d'énergie, le plan climat promeut un plus grand mix énergétique de ce secteur. Pour permettre l'évolution progressive des motorisations des véhicules sur le territoire du Pôle Territorial Sud Gironde, il est essentiel qu'il dispose d'infrastructures de recharge. Ces infrastructures peuvent être de deux types :

- Électriques, principalement pour les mobilités locales et régulières
- Gaz Naturel pour Véhicules, s'adressant plutôt aux flottes professionnelles (Transport de marchandises, bennes à ordures ménagères, cars, etc.)

Cette action se place également dans le contexte de la mise en place d'une Zone à Faible Émission sur la Métropole bordelaise et des contraintes imposées aux véhicules les plus polluants.

Le territoire dispose de quelques infrastructures de recharge pour véhicules électriques et d'une station GNV (à Langon). L'objectif est d'améliorer le maillage de ces infrastructures sur le territoire afin de favoriser un plus grand mix énergétique des véhicules du territoire.

La conversion des flottes de véhicules des acteurs publics ou privés est aussi un levier pour accélérer cette évolution.

Description de l'action

Cette action consiste à **initier une réflexion** coordonnée par le Pôle Territorial Sud Gironde quant à l'évolution du maillage des bornes de recharges pour véhicules électriques. Pour cela, un travail de concertation aura lieu avec les Communautés de communes et le SDEEG (projet Mobive) afin d'identifier les zones d'implantation pertinentes. Pour mieux connaître le potentiel de déploiement des infrastructures de recharge, un travail d'identification des flottes pourra être réalisé par le Pôle Territorial Sud Gironde.

Par ailleurs, le Pôle Territorial Sud Gironde incitera, dans le cadre de son accompagnement aux entreprises (*cf. fiche-action 19 « Accompagner les entreprises du territoire dans leur transition écologique »*) les professionnels à investir sur ce sujet, en relayant de l'information et en leur faisant bénéficier de retours d'expérience. Les services « développement économique » des CdC pourront également relayer ces informations aux entreprises qu'ils accompagnent.

Orientations stratégiques

- Une mobilité qui se détourne progressivement des énergies fossiles
- Une mobilité fournie en énergie produite localement

Action 18 : Favoriser le mix énergétique des véhicules routiers

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : SDEEG, GRDF, Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères, Communautés de communes, Communes

Cibles de l'action : Citoyens, Entreprises

État d'avancement : À initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Anime

Rôle des Communautés de communes : Assurent la concertation pour le déploiement des infrastructures de recharge

Rôle des Communes : Assurent la concertation pour le déploiement des infrastructures de recharge

Rôle des partenaires : Assurent la concertation pour le déploiement des infrastructures de recharge

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet.smsudgironde.fr

Budget prévisionnel

Cadre des missions de l'animateur.rice PCAET

Financement de l'action

Pôle Territorial, ADEME

Indicateurs de suivi

Nombre d'infrastructures de recharge électrique et GNV

Part de motorisation électrique et GNV dans les flottes captives

Evolution du mix énergétique lié à la mobilité

Objectifs

Objectif de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sera défini dans le cadre de l'action de concertation

Axe 3 : Accompagner les acteurs économiques du territoire pour s'adapter aux enjeux sociaux et énergétiques actuels

Orientation 1 : Accompagner les entreprises dans leur démarche de transition énergétique et écologique

Action 19 : Accompagner les entreprises du territoire dans leur transition écologique

Contexte

Les entreprises locales ont un intérêt multiple à s'engager dans un questionnement et des actions concrètes en faveur du développement durable que ce soit en termes d'économie financière sur certains postes de dépenses, d'image, de pérennité de l'activité.

De plus, en tant qu'acteurs de l'économie locale, les entreprises peuvent au quotidien contribuer à la transition écologique du territoire en réduisant autant que possible leur consommation d'énergies importées ou fossiles, en diminuant les émissions de GES, ou de polluants, liées à leur activité et en prenant davantage en compte l'impact écologique et environnemental de leurs activités. L'entreprise est également un espace relais pour sensibiliser les employés aux enjeux de transition et favoriser les pratiques moins émettrices au quotidien (mobilités actives ou partagées, alimentation durable, etc.). Elles peuvent également être des acteurs majeurs de cette transition, en proposant par leurs activités (produits ou services) des solutions qui permettent de réduire l'impact environnemental des citoyens et du territoire.

Des dispositifs et des aides existent déjà et sont à disposition des entreprises. Cependant, par manque de temps, de moyens, de compétences ou de connaissances, celles-ci ne s'engagent pas suffisamment dans une voie de transition écologique. Et ce, d'autant plus pour les petites et très petites entreprises, majoritaires en Sud Gironde. Ainsi, le Pôle Territorial mettra à disposition un interlocuteur en matière d'énergie et de gaz à effet de serre au service du tissu entrepreneurial Sud Girondin. Cet accompagnement sera permis par le poste d'animateur.rice PCAET, qui assurera un rôle de conseil et d'intermédiation. Il s'appuiera sur les dispositifs existants et travaillera en lien avec nos partenaires et les chargés de développement économique des Communautés de communes.

Description de l'action

Les différents clubs d'entreprise du territoire sont un canal pour diffuser de l'information et permettre la prise de contact. De même, les services développement économique des CDC, qui travaillent avec les entreprises du territoire, mais aussi les Offices de Tourisme et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne qui accompagnent les entreprises touristiques dans la transition écologique et sociale de leurs activités, sont des relais majeurs. Cette coopération est essentielle à la réussite de cet accompagnement dans la transition énergétique et écologique. Cet accompagnement portera sur plusieurs thématiques :

- **Diffuser de l'information** (Appels à projets, dispositifs existants, retours d'expérience), **mettre en relation** avec d'autres entreprises ou institutionnels (tels que les syndicats de traitement et de gestion des déchets dans le cadre d'un projet d'Écologie Industrielle et Territoriale)

Action 19 : Accompagner les entreprises du territoire dans leur transition écologique

- **Bénéficiaire de sensibilisation** en milieu professionnel. Le CREAQ peut intervenir au sujet de la ressource en eau, animer des ateliers « Etre éco-acteur » lors d'intervention au moment des déjeuners. Le réseau de bénévoles de « The Shift Project » peut également intervenir dans le cadre d'une conférence destinée aux entreprises.
- Faciliter la **mise en réseau des entreprises du territoire avec des entreprises engagées dans des actions de transition écologique**, notamment par le biais des clubs d'entreprises et des événements, afin de développer le partage d'expérience, de promouvoir les entreprises innovantes en termes de transition, de mettre en place des filières locales (notamment en lien avec le développement des EnR, la rénovation de l'habitat, etc.).
- Proposer des **solutions de mobilité** : délivrer de l'information sur le GNV, accompagner dans la recherche d'aides existantes pour la conversion de véhicules, appui pour la mise en œuvre d'un Plan de Mobilité Entreprise ou Inter-Entreprise, inciter à la pratique du télétravail et au recours aux espaces de travail partagé, acquisition de vélo à assistance électrique.
- Enfin, un accompagnement et des conseils portant sur le montage de projets et les investissements afin de réduire ses consommations d'énergie, produire de l'énergie. Cet accompagnement vise à réduire certains freins actuels pour un passage à l'action des entreprises (manque de temps, de compétences et d'informations notamment).

Orientations stratégiques

- Rationnaliser l'utilisation de l'énergie au sein des entreprises du territoire
Permettre aux entreprises de se saisir des enjeux écologiques, énergétiques et climatiques
- Réduire les consommations du secteur tertiaire et industriel
- Favoriser la production d'énergie des entreprises
- Favoriser la prise en compte et la réduction de l'impact écologique et environnemental de l'entreprise.

Action 19 : Accompagner les entreprises du territoire dans leur transition écologique

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Service « Développement économique » des Communautés de communes, Offices de Tourisme, PNRLG, CMA, CCI, ALEC, ADEME, CREAQ, The Shift Project

Cibles de l'action : Entreprises

État d'avancement : À initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Anime, coordonne

Rôle des collectivités : Communiquent, font le relais des entreprises intéressées auprès du Pôle Territorial Sud Gironde

Rôle des partenaires : Accompagnent, soutiennent les entreprises dans leurs projets, financent

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Cadre des missions de l'animateur.rice PCAET et des chargé.es de mission développement économique

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde

Communautés de communes

Indicateurs de suivi

Nombre d'entreprises accompagnées

Cet indicateur pourra être décliné en sous indicateurs :

- Nombre de sensibilisations réalisées
- Nombre de Plan de Mobilité Inter-Entreprises
- Nombre de conversion de véhicules
- Nombre d'installations de panneaux solaires sur grandes toitures

Objectifs

Une entreprise par année par Communauté de communes

Axe 3 : Accompagner les acteurs économiques du territoire pour s'adapter aux enjeux sociaux et énergétiques actuels

Orientation 1 : Accompagner les entreprises dans leur démarche de transition énergétique et écologique

Action 20 : Inciter les entreprises à la réalisation d'audits énergie et de bilans carbone

Contexte

Le Pôle Territorial souhaite permettre aux entreprises de s'engager dans un processus de réduction à la source de l'usage des ressources, notamment de l'énergie. Outre les enjeux liés au PCAET, l'augmentation du prix de l'énergie impacte fortement les entreprises du territoire et la rentabilité des investissements en faveur d'actions d'économie d'énergie est d'autant plus importante.

Plusieurs dispositifs existent aujourd'hui, proposés par divers organismes, notamment :

- « **Visites énergie** », accompagnement proposé par l'ADEME, la Région Nouvelle-Aquitaine et la CMA ou la CCI,
- L'opération « **TPE & PME gagnantes sur tous les coûts** » proposée par la CCI ou la CMA et l'ADEME (Cette action vise à accompagner une entreprise durant une année afin d'identifier et réduire leurs pertes en énergie, matières, eau et/ou déchets pour réaliser des économies)
- Prestation « **Performance énergétique** » est un accompagnement par la CCI : état des lieux, plan d'actions, évaluation et bilan
- Des **diagnostics énergétiques** et des **audits** peuvent également être réalisés par le CREAQ à destination de petites entreprises
- Pour le petit tertiaire, les espaces conseil France Rénov' (ECFR) peuvent apporter une information de 1er niveau et un conseil personnalisé aux propriétaires de surfaces tertiaires inférieures à 1000 m².

Les bilans carbone, obligatoires pour les entreprises de plus de 500 salariés, peuvent être réalisés de manière volontaire par les TPS. D'autres dispositifs et outils, notamment pour réaliser des bilans carbone sectoriels, existe. Néanmoins, nous avons constaté que sans accompagnement, ces diagnostics ne se traduisent pas souvent en action. Ces bilans peuvent également être bénéfiques pour les plus petites entreprises.

Description de l'action

Cette action vise à favoriser la réalisation de ces audits énergétiques pour les entreprises Sud Girondines, via le travail d'animation et d'information assuré par le recrutement d'un animateur PCAET en collaboration avec les services de développement économique des Communautés de communes et les partenaires concernés.

Le Pôle Territorial souhaite aussi accompagner les entreprises à la réalisation de bilans carbone par un soutien dans leur demande de subvention. En effet, pour les bilans les plus précis et complets, via l'appel à un bureau d'étude spécialisé, des subventions jusqu'à 70% des coûts peuvent être attribuées par l'ADEME.

De plus, selon les enjeux ou les besoins des entreprises, un accompagnement pour d'autres bilans pourront être mis en place : empreinte hydrique, bilan environnemental.

Suite à ces bilans, le Pôle Territorial pourra accompagner les entreprises dans leur plan d'actions (*action 19*. « *Accompagner les entreprises du territoire dans leur transition écologique* »).

Action 20 : Inciter les entreprises à la réalisation d'audits énergie et de bilans carbone

Orientations stratégiques

- Rationnaliser l'utilisation de l'énergie au sein des entreprises du territoire
- Permettre aux entreprises de se saisir des enjeux énergétiques et climatiques
- Réduire les consommations du secteur tertiaire et industriel

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Service « Développement économique » des Communautés de communes, CMA, CCI, ALEC, ADEME, CREAQ, ALEC, SIPHEM, Chambre d'agriculture

Cibles de l'action : Entreprises

État d'avancement : À initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Anime, coordonne

Rôle des collectivités : Communiquent, font le relais des entreprises intéressées auprès du Pôle Territorial Sud Gironde

Rôle des partenaires : Accompagnent, soutiennent les entreprises dans leurs projets

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Cadre des chargé.es de mission développement économique et de l'animateur.rice PCAET

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde, dans le cadre du recrutement d'un.e animateur.rice PCAET

Communauté de communes, dans le cadre des missions des services développement économique

Indicateurs de suivi

Nombre de diagnostics énergétiques réalisés

Nombre de bilans carbone réalisés

Objectifs

Une entreprise par année, par Communauté de communes

Axe 3 : Accompagner les acteurs économiques du territoire pour s'adapter aux enjeux sociaux, énergétiques et environnementaux actuels

Orientation 2 – Accompagner les secteurs forestier et agricole dans leur adaptation face au changement climatique et vers des pratiques durables.

Action 21 : Accompagner les propriétaires forestiers privés et publics

Contexte

Les différences Nord/Sud du territoire du Sud Gironde se retrouvent également dans la culture forestière avec deux cultures forestières distinctes. Au Nord les peuplements sont majoritairement composés de feuillus et font l'objet d'une gestion principalement par des interventions de petite ou moyenne ampleur. Au Sud, les peuplements sont composés en majorité de pin maritime, intégrés dans une filière de production industrielle principalement tournée vers les Landes de Gascogne.

Néanmoins, le Nord et le Sud du territoire partagent une situation commune : un nombre important de propriétaires forestiers, une faible superficie par propriétaire (2 ha en moyenne) et des propriétaires principalement privés (2% appartenant à des collectivités).

Si les différences entre territoires forestiers sont notables, l'ensemble des élus du Pôle Territorial Sud Gironde fait de la forêt un axe important de ce PCAET du fait de la vulnérabilité des forêts face au changement climatique et de la nécessité de protéger cette ressource. Les élus souhaitent accompagner les propriétaires au développement de cette filière et dans une gestion durable de ce patrimoine en leur proposant une palette de solutions. Cette action d'animation répond donc à plusieurs enjeux.

Description de l'action

- Accompagnement des **propriétaires forestiers** dans leurs projets de groupement pour favoriser la gestion durable. Un groupement de propriétaires forestiers existe sur le territoire : ASLGF Sud Est Gironde.
- Acquisition de **foncier forestier par les communes** :
 - Le réseau des Communes forestières accompagne les communes qui souhaitent réaliser des actions en faveur du foncier forestier (information, formation, accompagnement dans les réflexions foncières des collectivités).
 - Pour aller plus loin, les communes pourront s'engager dans une étude foncière avec identification des biens vacants et sans maîtres, des ventes de petites parcelles forestières avec l'appui d'un observatoire du foncier forestier déployé par le réseau des collectivités forestières, notamment en partenariat avec l'URCOFOR NA qui a développé un observatoire du foncier forestier.
- Renforcement du **stockage carbone** des parcelles : voir la fiche action 23 « Augmenter le stockage de carbone des forêts et des sols »

Action 21 : Accompagner les propriétaires forestiers privés et publics

- Améliorer la **résilience des forêts** et améliorer la connaissance des effets du changement climatique sur les forêts :
 - Pour cette action, les conseillers et experts forestiers présents sur le territoire sensibiliseront et accompagneront les propriétaires forestiers (collectivités et particuliers) sur les alternatives à la gestion forestière monospécifique et sur les pratiques permettant de concilier au mieux la production industrielle et la biodiversité. Différentes animations seront organisées chaque année avec nos partenaires.
 - De plus, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne participe à diverses actions qui visent à accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers vers une gestion forestière durable. En 2022, suite aux incendies du Sud Gironde, le Parc a monté et anime le projet « Préfiguration Laboratoire vivant : forêt de demain et aménagement du territoire », soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui vise à proposer des solutions à destination des propriétaires forestiers et de les inciter à mettre en place ces solutions qui tendent à une amélioration de la gestion forestière durable par un renforcement de la multifonctionnalité et de la résilience de la forêt des Landes de Gascogne. Une collaboration entre le Parc, le Pôle Territorial, le SIPHEM, les acteurs et collectivités Sud Girondins sera alors initié dans ce cadre.
 - De plus, différents partenaires (Région, Département, État, d'autres institutions et associations) mettent également en œuvre des stratégies territoriales afin d'augmenter les capacités de résilience des forêts, en lien avec le changement climatique et les risques accrus (maladies, sécheresse, incendies). Le Pôle Territorial pourra collaborer avec ces différents partenaires afin d'appuyer et de mettre en œuvre leurs stratégies.

Orientations stratégiques

- Sensibiliser les propriétaires forestiers au rôle qu'ils ont à jouer dans la résilience territoriale et la lutte contre le dérèglement climatique.
- Développer les filières bois et bois-énergie
- Développer et pérenniser les pratiques de gestion durable des massifs forestiers afin de préserver les équilibres écologiques forestiers et de créer les conditions favorables au développement de la biodiversité.

Porteur de l'action : SIPHEM

Partenaires : Département, URCOFOR NA, CRPF, Pro Silva, Communes, ASLGF Sud-Est Gironde, Chambre d'agriculture de Gironde

Cibles de l'action : Propriétaires forestiers, communes

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Facilite

Action 21 : Accompagner les propriétaires forestiers privés et publics

Budget prévisionnel

1 ETP – Chargé de mission « Animation bois et forêt »

Financement de l'action

Cadre des missions du SIPHEM

Département, ADEME

Indicateurs de suivi

Nombres de réunions organisées

Nombre de diagnostics forestiers réalisés

Nombre de propriétaires accompagnés

Surfaces forestières intégrées dans des ASLGF

Surfaces de foncier forestier acquises par les communes

Objectifs

Nombre de propriétaires accompagnés par an

Axe 3 : Accompagner les acteurs économiques du territoire pour s'adapter aux enjeux sociaux, énergétiques et environnementaux actuels

Orientation 2 – Accompagner les secteurs forestier et agricole dans leur adaptation face au changement climatique et vers des pratiques durables.

Action 22 : Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables

Contexte

Sur le plan agricole, le territoire du Sud Gironde est diversifié avec une grande prédominance de la viticulture au nord du territoire, dans les secteurs du Graves-Sauternais et de l'Entre deux Mers, et au Sud, un territoire de polyculture-élevage.

Outre les difficultés socio-économiques du secteur, le secteur agricole fait aujourd'hui face à de nombreux défis environnementaux : fréquence des aléas météorologiques, ressource en eau, ravageurs, etc. Le territoire souhaite donc s'engager auprès de ses agriculteurs afin de les accompagner dans leurs transitions agricoles.

Description de l'action

- Participer à la diffusion des connaissances sur les pratiques agricoles durables, par la mise en réseau des différents acteurs locaux et l'organisation d'évènements :
 - Participer, avec les structures partenaires (associations, etc.) à la mise en place de conférences ou d'évènements permettant la diffusion de savoir sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture et les solutions existantes et de retours d'expérience afin de limiter ces impacts, en partenariat avec les organismes de formation et les acteurs de la filière.
 - S'appuyer sur les structures existantes (associations, chambre d'agriculture, etc.) pour relayer ces informations et accompagner les agriculteurs dans leur mise en pratique.
- Soutenir le maintien et le développement d'initiatives locales, individuelles et collectives, contribuant au développement de pratiques agricoles durables :
 - Favoriser l'installation et le développement de structures d'accompagnement vers des pratiques agricoles durables (pépinières ou lieu hybride, graineries).
 - Soutenir et relayer le travail des organismes de formation public, privé ou associatif qui permettent de donner aux agriculteurs les clefs pour une transition agroécologique.
 - S'appuyer sur le Plan Alimentaire Territorial pour promouvoir le développement de ces pratiques et la commercialisation des produits.
 - S'appuyer sur l'Observatoire Local Santé Environnementale pour participer à la recomposition d'un réseau de haies avec des essences locales, champêtres et fruitières

Action 22 : Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables

Orientations stratégiques

- Sensibiliser les agriculteurs sur le rôle qu'ils ont à jouer dans la lutte contre le dérèglement climatique et sur la plus-value apportée par l'agroécologie dans leur activité.
- Développer la résilience alimentaire du territoire.
- Développer et pérenniser les pratiques agricoles durables et réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.
- Préserver les équilibres écologiques et créer des conditions favorables au développement de la biodiversité.

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Chambre d'agriculture 33, Département, CDC, Cap Solidaire, Ferme lab de Carbouey, Associations, Agrobio, Région Nouvelle Aquitaine, CIVAM.

Cibles de l'action : Agriculteurs

État d'avancement : à initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Relais et coordonne

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Conférence / évènement : 500€

Cadre des missions de l'animateur PCAET

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde

Indicateurs de suivi

Nombre de participants lors des évènements

Nombre de structures relais suivies

Nombre d'exploitations en conversion biologique

Evolution de l'indice de fréquence de traitement

Evolution du linéaire de haie

Nombre d'exploitations ayant travaillé sur un indice de durabilité des exploitations agricoles (notamment la méthode IDEA4)

Objectifs

2 évènements en 6 ans

Fédérer les acteurs locaux autour des enjeux de la transition agroécologique

Axe 3 : Accompagner les acteurs économiques du territoire pour s'adapter aux enjeux sociaux et énergétiques actuels

Orientation 3 : Favoriser la compensation carbone localement

Action 23 : Augmenter les capacités de stockage du carbone des forêts et des sols sur le territoire

Contexte

La séquestration carbone est l'une des réponses afin de limiter le réchauffement climatique. À l'échelle du Sud Gironde, le potentiel de séquestration carbone est important, le territoire étant en majorité composé de forêts et d'espaces agricoles. Aujourd'hui, les évaluations du potentiel de séquestration de la forêt est très approximative. Une évaluation précise du stock de carbone des forêts et des sols Sud Girondins serait un premier pas avant d'évaluer et d'identifier les itinéraires sylvicoles susceptibles d'augmenter leur capacité de captation.

Cette action est en lien avec l'action 19 « Accompagner des entreprises du territoire dans leur transition écologique » et les actions 21 « Accompagner les propriétaires forestiers dans une gestion durable des forêts du territoire » et 22 « Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables ».

Description de l'action

Dans un premier temps, il est important d'affiner la connaissance de la séquestration et du stockage de carbone du territoire Sud Girondin. Différents acteurs nationaux ou régionaux (notamment l'ADEME) travaillent également à évaluer de manière plus précise les stocks et flux de carbone des territoires. Le travail réalisé, dans le cadre du Plan d'Approvisionnement Territorial (cf. action 27 « Développer et structurer la production de combustibles biomasse locale ») avec l'implication de l'IGN, permettra aussi d'estimer plus finement les stocks de carbone du territoire et les effets de substitution liée à l'usage du bois local dans la construction.

De plus, le CRPF peut réaliser des études afin d'analyser l'impact des itinéraires sylvicoles en matière de stockage carbone. Ces études pourront faire l'objet d'outil de communication à destination des propriétaires forestiers afin de les amener à renforcer le stockage de leur parcelle.

De même, différents partenaires du secteur agricole travaillent sur les enjeux de séquestration carbone dans les sols agricoles et l'optimisation de cette séquestration via des pratiques agricoles durables notamment des pratiques dites « de conservation ». La Chambre d'agriculture accompagne également les agriculteurs volontaires dans une labélisation « bas carbone ».

Le rôle du Pôle Territorial et des collectivités sera de promouvoir ces pratiques et cet accompagnement, mais aussi de participer au développement du financement de projets permettant une augmentation des capacités de stockage du carbone dans les sols et les forêts via la participation à la coopération interterritoriale pour la mise en place d'une coopérative carbone locale et la promotion des labélisations bas carbone locales.

Action 23 : Augmenter les capacités de stockage du carbone des forêts et des sols sur le territoire

Objectifs stratégiques

- Évaluer le stock de carbone de manière fiable dans les forêts
- Proposer des scénarios prospectifs de gestion forestière permettant d'augmenter le stock forestier de carbone
- Augmenter les stocks de carbone du territoire

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : CRPF, IGN, FNCOFOR, Chambre d'agriculture 33, ferme Lab de Carbouey, SIPHEM, Département, Bordeaux Métropole

Cibles de l'action : Forestiers et propriétaires fonciers, agriculteurs, entreprises, collectivités

État d'avancement : à initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Relais et coordonne

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget

Cadre des missions de l'animateur.rice PCAET

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde, ADEME, Département.

Indicateurs de suivi

Évaluation du stock de carbone dans la biomasse aérienne

Étude prospective des différentes courbes de séquestration en fonction de modalités de gestion

Nombre de Labellisations Bas Carbone en Sud Gironde

Objectifs

Une entreprise par année et par CdC ayant obtenu le label bas carbone

Axe 3 : Accompagner les acteurs économiques du territoire pour s'adapter aux enjeux sociaux et énergétiques actuels

Orientation 3 : Favoriser la compensation carbone localement

Action 24 : Proposer aux entreprises du territoire des dispositifs de compensation de leurs émissions de carbone

Contexte

Le caractère agricole et forestier du territoire est un atout en termes de séquestration carbone, mais ces capacités de séquestration sont souvent sous exploitées. Des actions diverses sont possibles, et complémentaires avec l'exploitation économique de ces espaces, afin d'augmenter ce potentiel de stockage (changement de pratiques, renaturation, etc.) mais elles nécessitent des investissements humains et financiers.

Le « Label bas-carbone » a pour objectif de récompenser les acteurs de la lutte contre le changement climatique en mettant en place un cadre innovant et transparent offrant des perspectives de financement à des projets locaux d'augmentation du stockage de carbone. Le « Label bas-carbone » reconnaît une action de séquestration de carbone sur le territoire tout en valorisant ses investisseurs. Ainsi, cette action portera sur la mobilisation de tels investissements. C'est ainsi une opportunité donnée aux entreprises de notre territoire de se saisir de cet outil afin de s'engager volontairement dans la lutte contre le changement climatique en agissant localement.

Cette action est liée à la fiche-action 20 « Inciter les entreprises à la réalisation d'audits énergétiques et de bilans carbone » et elle sera réalisée dans le cadre de la fiche-action 19 « Accompagner les entreprises du territoire dans leur transition écologique ».

Description de l'action

En effet, cette action vise à proposer aux entreprises souhaitant s'engager dans une meilleure prise en compte de leur impact climatique de compenser leurs émissions de carbone. Cette action répond donc à la dernière étape de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser », dont les deux premières étapes sont traitées par la fiche-action 19 « Accompagner les entreprises du territoire dans leur transition écologique ».

Les entreprises intéressées par cette labellisation seront identifiées grâce à l'accompagnement à la réalisation de bilan carbone (fiche-action 20 « Inciter les entreprises à la réalisation d'audits énergétiques et de bilans carbone »). En effet, cette démarche de labellisation ne peut intervenir qu'à la suite d'un bilan carbone de l'entreprise et d'actions importantes afin de réduire les émissions de carbone. La compensation, pour être efficace et ne pas se limiter à une action de communication, concerne en effet les émissions de carbone incompressibles.

Ces entreprises seront ensuite orientées vers des propriétaires forestiers du territoire - ou autres porteurs de projet, puis accompagnées dans la démarche de labellisation. Certaines entreprises, spécialisées dans la compensation, peuvent par ailleurs les accompagner dans ce processus.

Action 24 : Proposer aux entreprises du territoire des dispositifs de compensation de leurs émissions de carbone

Par ailleurs, le territoire est volontaire à l'expérimentation d'un dispositif interterritorial permettant aux entreprises de compenser localement leurs émissions de carbone. Le Pôle Territorial Sud Gironde souhaite en effet travailler avec Bordeaux Métropole, dans le cadre des contrats de coopération, à la mise en place d'une coopérative carbone. L'objectif de ce projet est de permettre aux entreprises qui s'engagent dans des démarches de labellisation et de réduction des émissions carbone de financer des projets locaux favorisant la séquestration carbone.

Orientations stratégiques

- Permettre aux entreprises de se saisir des enjeux énergétiques et climatiques
- Augmenter la séquestration de carbone du territoire

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Service « Développement économique » des Communautés de communes, SIPHEM, CRPF, Bordeaux Métropole (Service Energie, Service Coopération)

Cibles de l'action : Entreprises

État d'avancement : À initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Anime, coordonne

Rôle des collectivités : Communiquent, font le relais des entreprises intéressées auprès du Pôle Territorial Sud Gironde

Rôle des partenaires : Accompagnent les entreprises dans leur démarche

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Cadre des missions de l'animateur.rice PCAET

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde

Bordeaux Métropole

Indicateurs de suivi

Nombre de « Label Bas-carbone » obtenus

Quantités de tCO₂e financées

Objectifs

Une entreprise par année sur le périmètre du Pôle Territorial Sud Gironde

Axe 4 : Développer les énergies renouvelables en cohérence avec les usages et les ressources du territoire

Orientation 1 : Impliquer les acteurs locaux et les habitants dans le développement des EnR

Action 25 : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale

Contexte

Dans le cadre de sa stratégie de développement des énergies renouvelables et dans le contexte réglementaire de définition des zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEEnR), le Pôle Territorial Sud Gironde souhaite favoriser l'émergence de projets EnR avec une gouvernance locale. En effet, les projets de production d'énergie renouvelable à gouvernance locale (citoyens et/ou collectivités territoriales) présentent de nombreux avantages pour un territoire en comparaison avec des portages privés : doublement des retombées économiques locales directes, meilleure prise en compte de la stratégie territoriale de développement de la production d'énergie, meilleure appropriation et acceptation des projets par les citoyens.

Il existe plusieurs degrés d'implication des acteurs d'un territoire dans un projet. Cela va de la participation sans gouvernance (prise d'obligations, financement de prêt, etc.) permis par le financement participatif, jusqu'à la participation individuelle ou collective avec gouvernance du projet (pouvant donner lieu à la création d'une structure citoyenne).

La réalisation d'études de potentiel et d'un schéma directeur photovoltaïque, coupler avec la mise en œuvre du cadastre solaire permettra au territoire de mieux connaître les ressources mobilisables et aux acteurs locaux d'identifier plus facilement les sites mobilisables pour produire de l'énergie et se saisir de cet enjeu.

Enfin, l'implication des acteurs peut aussi se faire à travers l'aménagement de l'espace car la transition énergétique implique une évolution du cadre de vie et des paysages. Des petits projets où le dialogue avec le paysage fait partie intégrante de la réflexion sont plus à même d'être acceptés par les habitants que des projets d'envergure. A ce titre, ces petits projets d'implantation pourront s'articuler autour d'un projet de paysage à l'échelle de la commune afin de faire émerger des aménités qui contribueront à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Description de l'action

Afin de favoriser le montage de projets à gouvernance locale sur le territoire, une collaboration avec les partenaires compétents est nécessaire. Le CIRENA propose notamment un dispositif d'accompagnement des projets et à la création de structures citoyennes. L'animation menée dans le cadre du PCAET permet d'informer l'ensemble des acteurs du territoire sur les enjeux liés à la production locale d'énergie et sur les dispositifs existants pour porter ou soutenir ce type de projet :

- Des réunions d'information et de sensibilisation, animées par les partenaires, seront organisées sur le territoire, à destination des acteurs locaux, élus et citoyens.
- Des formations sur le montage de projet énergétique, portées par le CIRENA, seront proposées aux élus volontaires.

Action 25 : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale

- Ces dispositifs et formations, ainsi qu'un panel des montages juridiques envisageables seront relayés dans le cadre du « guide de la formation de l' élu ».
- Un accompagnement à la création de structure citoyenne, proposé par le CIRENA, pourra être soutenu par le Pôle Territorial et les collectivités concernées.
- Un travail de mise en réseau des acteurs et de veille sera réalisé par l'animateur.rice PCAET.
- Le financement participatif sera promu aux porteurs de projets dans le cadre de l'animation territoriale du PCAET.

Par ailleurs, le Parc Naturel Régional a engagé l'élaboration d'un plan paysage de la transition écologique et énergétique qui a pour objectif d'élaborer une définition commune des paysages actuels. A partir de l'identification des enjeux paysagers au regard des transitions écologiques et énergétiques, il élabore des scénarios et des fiches actions concrètes sur trois sites pilotes représentatifs de la diversité des paysages du Parc. L'animation du Parc auprès des élus et des habitants est au cœur de cette démarche pour permettre une projection collective vers les paysages souhaités.

Orientations stratégiques

- Favoriser l'appropriation locale des gisements d'énergie locale
- Renforcer l'autonomie énergétique du territoire
- Favoriser l'inscription paysagère des projets énergétiques ou Favoriser la prise en compte du paysage dans les projets énergétiques
- Se saisir du potentiel paysager des projets énergétiques comme vecteur d'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité de la commune.
- Mobiliser les ressources locales

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Communes, Communautés de communes, CIRENA, Réseau Energie Partagée, PNRLG, Ambassadeurs PCAET, associations, régies locales

Cibles de l'action : Propriétaires de logement, Entreprises, Communes, Communautés de communes

État d'avancement : À initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Réalise

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Action 25 : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale

Budget prévisionnel

4 formations des élu.es : [2 000 ; 3 000] € - Pôle Territorial Sud Gironde

Accompagnement dans la création d'une structure citoyenne de projet : [8 000 ; 10 000] € - Structure citoyenne, Communautés de communes, Communes – Financements ADEME

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions d'information/formation d'élu.es/accompagnement de structure réalisés

Nombre de projets faisant appel à des financements participatifs

Nombre de projets portés par des acteurs locaux

Objectifs

Initier au moins un projet d'énergie à gouvernance locale par an.

Axe 4 – Développer les énergies renouvelables en cohérence avec les usages et les ressources du territoire

Orientation 1 : Impliquer les acteurs locaux et les habitants dans le développement des EnR

Action 26 : Développer la production photovoltaïque en toiture

Contexte

Depuis mars 2022, Le Pôle Territorial Sud Gironde met à disposition des habitants, des entreprises et des collectivités du territoire un cadastre solaire, outil permettant d'identifier facilement le potentiel de leurs toitures en matière de production d'énergie photovoltaïque et de disposer d'informations neutres et objectives concernant le coût d'une installation solaire.

Description de l'action

Il convient donc de promouvoir et d'inscrire dans le temps l'utilisation du cadastre solaire Sud Gironde et de la plateforme en ligne afin d'en faire un outil à la portée de tous les habitants du Sud Gironde en :

- Communiquant sur cet outil : via les communautés de communes et les différents partenaires et via la participation aux événements du territoire
- Rendant l'outil accessible au plus grand nombre par la possibilité d'être accompagné à l'utilisation de l'outil via les plateformes de rénovation France Renov.
- Promouvant l'outil auprès des entreprises du territoire via les services d'accompagnement entreprises, notamment le service développement économique des CDC mais aussi le dispositif d'accompagnement des petites et moyennes entreprises porté par le Pôle Territorial.
- En informant et formant les élus et techniciens du territoire, ou d'éventuels groupements de citoyens, notamment à l'utilisation de la plateforme « privée ».

Par ailleurs, ce cadastre a vocation à évoluer dans le temps, en intégrant par exemple des études complémentaires (Étude de gisement solaire du Conseil Départemental de la Gironde portant sur les surfaces au sol et en grandes toitures par exemple). Des actualisations du cadastre sont aussi à prévoir pour garantir ce service aux nouvelles constructions.

À côté de la plateforme grand public est mis en place une plateforme à accès sur demande qui permet de sélectionner plusieurs bâtiments. Il convient d'animer et de promouvoir cette plateforme auprès des élus et des citoyens volontaires afin d'encourager l'émergence de projets solaires collectifs.

En complément de la promotion du cadastre solaire, le Pôle Territorial sensibilisera les habitants à l'installation de panneaux photovoltaïque en toiture, notamment avec le soutien de l'association Solévent et le montage de groupements d'achat citoyens panneaux solaires.

Action 26 : Développer la production photovoltaïque en toiture

Orientations stratégiques

- Permettre aux propriétaires et entreprises du Sud Gironde d'être acteurs de la production locale d'énergie
- Améliorer l'autonomie énergétique du territoire
- Améliorer la connaissance des potentiels de production d'énergie locale

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : plateforme de rénovation France Rénov, dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique, Communautés de communes, Communes

Cibles de l'action : Propriétaires de logement, Citoyens, Entreprises, Communes, Communautés de communes

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Réalise, anime, accompagne

Rôle des Communautés de communes : Font la promotion de l'outil, développent des projets en toiture

Rôle des Communes : S'approprient l'outil, Font la promotion de l'outil, développent des projets en toiture

Rôle des partenaires : Font la promotion de l'outil, accompagnent dans l'usage de l'outil

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Cadre des missions de l'animateur PCAET

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde, ADEME

Indicateurs de suivi

Nombre de visites sur le site

Evolution de la production solaire photovoltaïque en toiture

Nombre de bâtiments publics équipés

Nombre de logements équipés

Objectifs stratégiques

2 433 logements équipés de panneaux solaires photovoltaïques (soit 4% du parc de logement) en 2026

Production de 8 GWh des installations photovoltaïques en toiture

Axe 4 – Développer les énergies renouvelables en cohérence avec les usages et les ressources du territoire

Orientation 2 : Favoriser le développement des EnR

Action 27 : Développer et structurer la production de combustibles biomasse locale

Contexte

La biomasse est l'énergie renouvelable la plus utilisée sur le territoire du Pôle Territorial du Sud Gironde (63.5% de l'énergie produite localement). Parmi les logements équipés en appareil de chauffage au bois, 645 sont équipés d'un appareil à granulés et 21 230 sont équipés d'un appareil au bois bûche.

La majorité du bois bûche et plaquette consommée est produite localement. Cependant, le bois-plaquette ne fait pas l'objet d'une certification prouvant ses capacités calorifiques. La mise en place d'une certification des producteurs du territoire permettrait d'assurer un approvisionnement qui répond aux spécificités des appareils et aux attentes des consommateurs, et de mieux valoriser leurs produits.

Par ailleurs, le bois-granulé est aujourd'hui peu structuré sur le territoire. Il est en grande partie importé, notamment des départements limitrophes. Le développement de cette filière sur le territoire pourrait permettre de répondre à un besoin du territoire, si celui-ci se fait dans le cadre d'une gestion durable des forêts, précisé dans la fiche action 21 « Accompagner les propriétaires forestiers publics et privés dans le développement d'une gestion durable des forêts ».

Le développement d'une filière plaquette et granulé locale aura une incidence sur la réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie dans le cadre du renouvellement des chaudières à bois vétustes et de la conversion des chaudières fiouls (action 12 « Accompagner les collectivités et habitants du territoire dans la rénovation énergétique globale »).

Description de l'action

Cette action vise à faire connaître aux producteurs de bois-énergie les certifications qui existent en France et à conseiller ceux qui souhaitent certifier leur combustible à travers un accompagnement et des actions de sensibilisation et d'information sur le sujet. Le Pôle Territorial, en lien avec les partenaires, souhaite promouvoir les certifications existantes aux producteurs de bois énergie afin de faciliter leur utilisation, notamment par des chaufferies collectives.

En parallèle et afin de mieux connaître les capacités de développement de la filière bois, il convient de réaliser un diagnostic du potentiel d'approvisionnement en bois du territoire. L'objectif est de développer une filière cohérente qui permette aux acteurs économiques de valoriser les connexes de scierie, dont la sciure en particulier. Le travail de pré-diagnostic réalisé par le SIPHEM montre l'intérêt d'une structuration locale d'une filière de production de biocombustible – du granulé bois. Des ateliers de co-construction seront alors mis en place par le SIPHEM, en partenariat avec les différents acteurs de la filière (industriels...) et les collectivités, afin de réfléchir à une stratégie territoriale de production de granulés.

Action 27 : Développer et structurer la production de combustibles biomasse locale

Objectifs stratégiques

- Structurer la filière bois locale, de la transformation à la valorisation
- Fournir localement l'ensemble des besoins de biomasse ligneuse
- Promouvoir un développement de la filière respectueux de la biodiversité

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action

Porteur de l'action : SIPHEM

Partenaires : Pôle Territorial Sud Gironde, FNCOFOR, IGN, ADEME, CRER, PNRLG

Cibles de l'action : Communes, communautés de communes, habitants

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : soutien

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

1 ETP et cadre des missions de l'animateur PCAET

Financement de l'action

SIPHEM et Pôle Territorial, ADEME, Département

Indicateurs de suivi

Acteurs mobilisés dans le cadre du Plan d'Approvisionnement Local

Avancée du montage d'une installation de granulé locale

Proportion de consommation de bois local

Objectifs stratégiques

Augmenter la part de chaufferies collectives alimentées localement.

Proposer des biocombustibles locaux aux habitants du territoire

Axe 4 – Développer les énergies renouvelables en cohérence avec les usages et les ressources du territoire

Orientation 2 : Favoriser le développement des EnR

Action 28 : Développer les énergies thermiques renouvelables

Contexte

Les économies d'énergies par la rénovation des bâtiments est une condition de réussite des objectifs du PCAET, mais la rénovation énergétique doit bien être prise en compte dans sa globalité. Le développement de système de chauffage performant, à partir d'énergie renouvelable, individuel ou collectif, est donc complémentaire aux actions de rénovation.

Plusieurs solutions techniques sont à développer : solaire, bois combustible, géothermie, solution individuelle, réseau de chaleur.

Description de l'action

Cette action consiste à développer et pérenniser les dispositifs d'aides actuelles et à promouvoir les énergies thermiques renouvelables :

- Promouvoir auprès des collectivités le dispositif fond chaleur de l'ADEME, notamment les possibilités de faire des notes d'opportunité (réalisées par le SIPHEM) et d'obtenir des aides financières pour la mise en place d'installation de chauffage renouvelable
- Accompagner les communes dans la construction de réseau de chaleurs communaux
- Accompagner, notamment via les plateformes France Renov, les citoyens dans la mise en place de chauffage renouvelable et le remplacement des appareils vétustes
- Promouvoir, notamment via la mise en œuvre du cadastre solaire et l'organisation de réunions d'information, le solaire thermique
- Promouvoir l'utilisation de la géothermie

Orientations stratégiques

- Réduire les consommations d'énergies liées au chauffage
- Favoriser le développement des ENR thermiques

Action 28 : Développer les énergies thermiques renouvelables

Porteur de l'action : SIPHEM, Département

Partenaires : Pôle Territorial Sud Gironde, Communautés de communes, Communes, SDEEG et ALEC

Cibles de l'action : Communes, communautés de communes, habitants

État d'avancement : En cours

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : soutient

Rôle des Communautés de communes : Font la promotion des projets

Rôle des Communes : Font la promotion des projets

Rôle des partenaires : Accompagnent

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Chargé de mission thermique et bâtiment public

Financement de l'action

ADEME fond chaleur, Département

Indicateurs de suivi

Nombre de communes engagées dans une démarche de chauffage renouvelable

Évolution de la production de chaleur renouvelable

Objectifs stratégiques

9.6 GWh de chaleur renouvelable dans le cadre du contrat de développement territorial.

Axe 4 – Améliorer l'autonomie énergétique du territoire, en cohérence avec ses usages et ses ressources

Orientation 2 : Favoriser le développement des EnR

Action 29 : Accompagner le développement de la filière méthanisation sur le territoire

Contexte

La méthanisation est une technique intéressante pour la gestion des déchets organiques puisqu'elle permet un double bénéfice de valorisation : organique et énergétique. Elle est particulièrement adaptée à des déchets issus d'un tri à la source, d'une collecte sélective, d'activités industrielles ou d'exploitations agricoles, dont la production et la composition sont constantes dans le temps.

Plusieurs projets de méthanisation collective agricole sont en cours de réflexion et de réalisation sur le territoire et le Pôle Territorial du Sud Gironde souhaite favoriser leurs développements. Le Pôle Territorial Sud Gironde cherche à favoriser l'essor des projets agricoles (privés, collectifs ou « à la ferme ») en veillant à impliquer les acteurs locaux pour faciliter la communication, l'acceptation des projets et l'intégration des projets aux politiques territoriales. Le développement de la méthanisation ne doit cependant pas se faire au détriment de la production agricole à des fins nourricières. De même, la valorisation des déchets alimentaires des ménages doit tenir compte de l'ensemble de la chaîne (transport, apport au sol de la matière), la méthanisation est donc une solution de valorisation complémentaire au compostage qui reste cependant prioritaire.

Les études de potentiel, menées par Solagro et le SIPHEM, montre que le territoire est aujourd'hui en capacité de développer ce secteur. L'objectif d'un tel développement est de subvenir aux besoins en gaz sur le territoire (343 GWh/an), et à terme (en 2050), de couvrir 90% des consommations de gaz à usage thermique. Ce potentiel de gisement de ressources comprend les déchets organiques issus des élevages et des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) qui n'entrent pas en concurrence avec la culture alimentaire et permettent au contraire d'offrir un couvert végétal entre deux cultures – avec comme avantage la lutte contre l'érosion, la fertilisation du sol et le stockage de carbone.

Description de l'action

L'objectif de cette action est d'animer la filière sur le territoire afin de permettre le développement de nouveaux projets, en partenariat avec les acteurs compétents (Chambre agriculture, ADAR, Solagro, dispositif Méthan'action, Société Agriénergie).

Les actions suivantes d'animation et de valorisation de la filière pourront être menées :

- Organiser des réunions d'information sur la méthanisation, et notamment concernant les évolutions de la filière (micro-unité par exemple)
- Faire un retour d'expérience sur les unités de méthanisation existantes, visites de terrain
- Capitaliser des données sur l'intérêt de la méthanisation et notamment les avantages agronomiques et économiques du digestat afin de valoriser cette technologie (s'appuyant sur le travail de recherche engagé par la SAS Agriénergie et la Chambre d'Agriculture)

Action 29 : Accompagner le développement de la filière méthanisation sur le territoire

- Identifier et mobiliser les acteurs intéressés
- Soutenir la concertation nécessaire au développement de projets afin d'assurer la bonne prise en compte des risques, nuisances (odeur, logistique), l'intégration paysagère et les critères de durabilité de l'installation (ressource méthanogène, complémentarité avec des exploitations agricoles dont le modèle agricole est soutenable dans le temps long)
- Impliquer les collectivités (Communes et Communautés de communes) afin de faciliter la réussite des projets et leur intégration dans les politiques territoriales
- Inciter la valoriser du biogaz produit pour l'utilisation en bioGNV, en travaillant avec les infrastructures de recharge GNV (aujourd'hui, Gaz 'up à Langon)
- Coordonner la préfiguration de projet avec les acteurs intéressés

Sur le moyen terme, il conviendra d'actualiser l'étude de gisement afin de tenir compte de l'évolution éventuelle des ressources méthanogènes du territoire, mais aussi de la compléter en identifiant plus précisément les caractéristiques du gisement issu du secteur industriel. En effet, sur la partie Nord-Ouest du territoire, nous avons pu constater que ces gisements sont importants et qu'il est alors essentiel de pouvoir connaître les entreprises détentrices de la matière et ses qualités en vue d'initier une animation de la filière en intégrant et s'adressant au secteur industriel. Une étude de la qualité du digestat issu du processus comprenant les déchets industriels est alors nécessaire en vue de l'épandage dans les champs agricoles afin de ne pas altérer la qualité des sols.

Enfin, sur le long terme, un « Observatoire de la ressource méthanogène » pourra être créé. Il s'agira de centraliser les données sur les ressources disponibles et leur utilisation. L'objectif de cet outil est de permettre de comprendre les dynamiques territoriales du développement de la filière et de l'utilisation des matières mais aussi de pouvoir identifier les zones présentant des risques de concurrence pour l'apport de matières. Cet outil dotera le Pôle Territorial Sud Gironde d'indicateurs de suivi précis et permettra de disposer d'une base solide dans le cadre de l'animation territoriale de la filière.

Orientations stratégiques

- Promouvoir la filière méthanisation en Sud Gironde
- Permettre au secteur agricole, aux collectivités et aux entreprises du territoire de s'engager dans la production d'énergie renouvelable locale
- Améliorer l'autonomie énergétique du territoire en gaz

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action

Action 29 : Accompagner le développement de la filière méthanisation sur le territoire

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : Chambre d'Agriculture, CUMA, acteurs du secteur agricole, Solagro, SIPHEM, Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères, Communautés de communes, Communes, Région, Gestionnaires de réseau (GRDF, Terega, Régies locales), Agrienergie, SCEA Mélusine

Cibles de l'action : Agriculteurs, collectivités voire industriels

État d'avancement : A initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Anime, fédère, coordonne

Rôle des collectivités : S'impliquent dans le développement de la filière, soutiennent les projets participant à la stratégie territoriale

Rôle des partenaires : Participent à l'animation du territoire, accompagnent les porteurs de projets, promeuvent

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Cadre des missions de l'animateur.rice PCAET

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde

Indicateurs de suivi

Nombre de réunions organisées

Biogaz produit (GWh, Nm³/h)

Nombre de projets

Tonnes et typologie des matières mobilisées

Objectifs

2026 : production équivalente à 28 GWh

2032 : production équivalente à 38 GWh

2038 : production équivalente à 52 GWh

2044 : production équivalente à 69 GWh

2050 : production équivalente à 90 GWh

Axe 4 – Améliorer l'autonomie énergétique du territoire, en cohérence avec ses usages et ses ressources

Orientation 2 : Favoriser le développement des EnR

Action 30 : Renforcer la connaissance du potentiel hydro-électrique du territoire

Contexte

Afin de développer l'autonomie énergétique du territoire et de permettre à une partie des habitants et entreprises du territoire d'en être acteur, le Pôle Territorial Sud Gironde souhaite renforcer l'état de la connaissance des potentiels de production et plus particulièrement celui hydro-électrique.

En effet, le territoire a un certain potentiel de production hydro-électrique mais celle-ci peut être contradictoire avec le maintien de la biodiversité aquatique. La faisabilité de projets hydroélectriques et leur impact sur le milieu naturel pourront donc être approfondis.

Description de l'action

Pour favoriser l'émergence de ces filières, le Pôle Territorial Sud Gironde assurera la séquence suivante :

- **Veille** sur le développement de la filière en Sud Gironde.
- Réalisation d'une **étude réglementaire** et de **potentiel**
- Réalisation d'étude de **préfiguration de projet**, dans le cas où des projets pertinents seraient identifiés
- Organisation de **réunions d'information** pour les collectivités et les citoyen.nes

L'intérêt de cette étude est notamment de mieux connaître l'impact environnemental d'installation hydroélectrique et de déterminer quels types de projet pourraient être mis en place, au regard des enjeux de continuité écologique, des baisses éventuelles de débit liées au changement climatique et au suivi des niveaux d'eau (adaptation aux inondations, assèchement, etc.)

Orientations stratégiques

- Développer les projets de production électrique à gouvernance locale
- Améliorer l'autonomie énergétique du territoire
- Améliorer la connaissance des potentiels de production d'énergie locale

Points de vigilance

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET, à laquelle il convient de se reporter, a identifié un certain nombre de points de vigilance à considérer dans la mise en œuvre de cette fiche action

Action 30 : Renforcer la connaissance du potentiel hydro-électrique du territoire

Porteur de l'action : Pôle Territorial Sud Gironde

Partenaires : SIPHEM, Communes, Communautés de communes, SAGE, Agence de l'Eau, syndicat de bassin versant

Cibles de l'action : Communes, Communautés de communes

État d'avancement : A initier

Rôle du Pôle Territorial Sud Gironde : Réalise

Personne référente : Animateur.rice PCAET - pcaet@polesudgironde.fr

Budget prévisionnel

Financement de l'action

Pôle Territorial Sud Gironde

Financement LEADER

Indicateurs de suivi

Nombre de projets initiés

Evolution de la production hydroélectrique (GWh)

Nombre d'unités démantelées

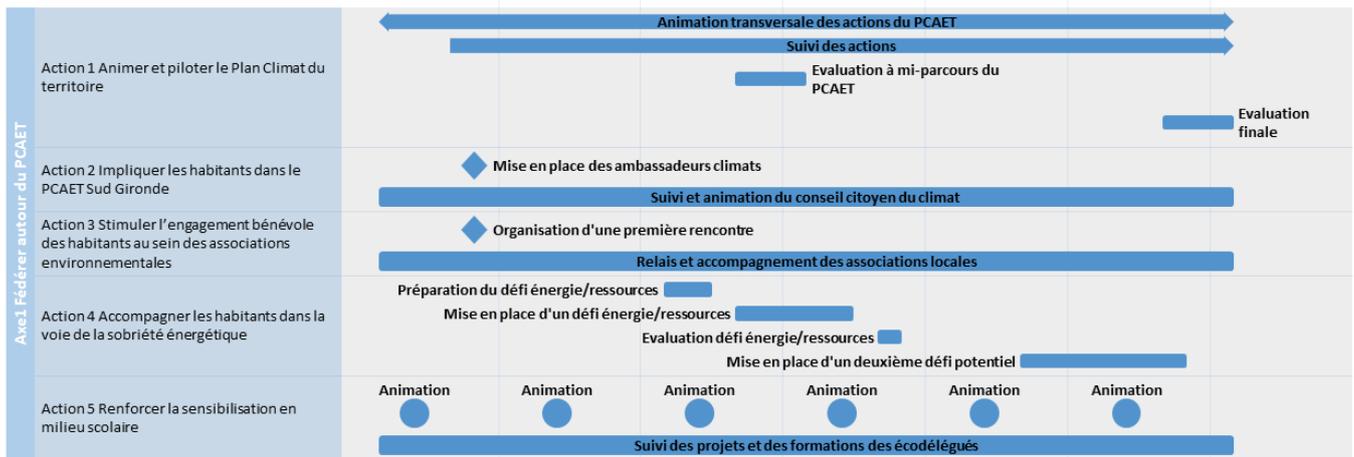
Objectifs

1 projet étudié d'ici la fin du PCAET

À préciser en fonction des résultats de l'étude

Annexes : projection temporelle du Plan d'Actions

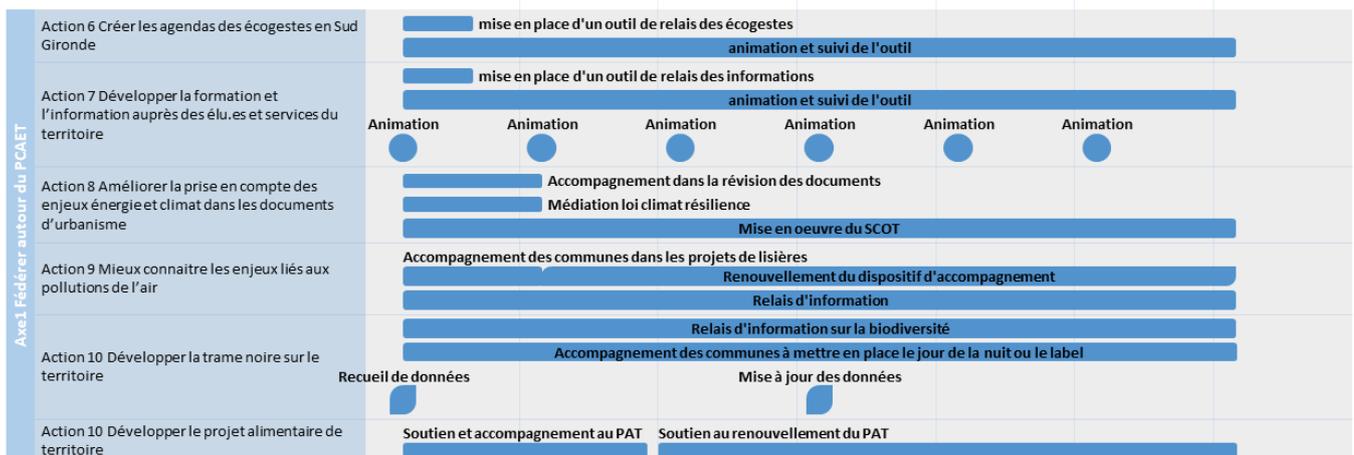
Temporalité des actions :
Axe 1 – Fédérer les acteurs autour du PCAET



Commission PCAET 22/06/23

1

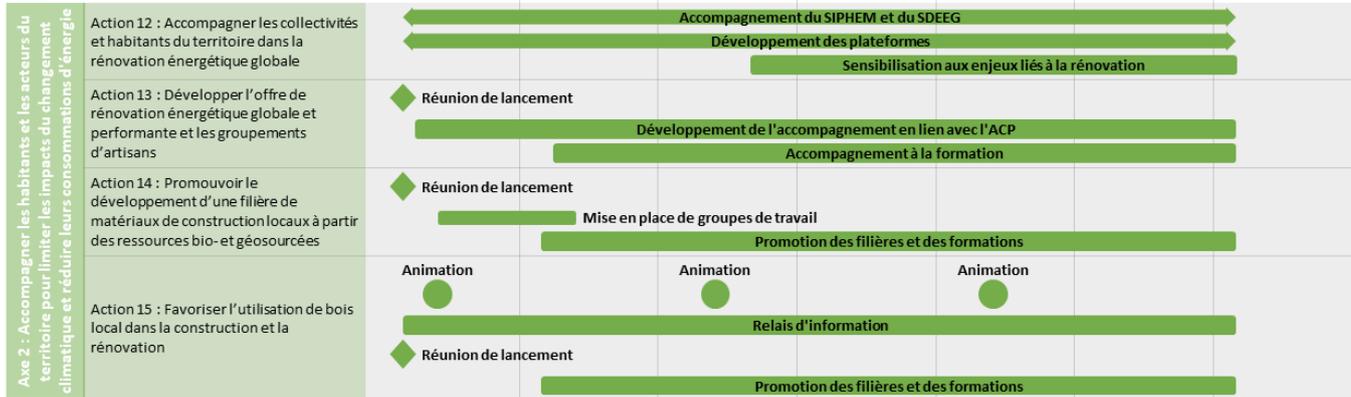
Temporalité des actions :
Axe 1 – Fédérer les acteurs autour du PCAET



Commission PCAET 22/06/23

2

Temporalité des actions :
Axe 2 - Accompagner les habitants et les acteurs du territoire pour limiter les impacts du changement climatique et réduire leurs consommations d'énergie



Commission PCAET 22/06/23

3

Temporalité des actions :
Axe 2 - Accompagner les habitants et les acteurs du territoire pour limiter les impacts du changement climatique et réduire leurs consommations d'énergie



**Temporalité des actions :
Axe 3 : accompagner les acteurs économiques du territoire pour s'adapter aux enjeux sociaux et énergétiques actuels**



Axe 3 - Accompagner les acteurs économiques du territoire pour s'adapter aux enjeux sociaux et énergétiques actuels	Action 19 : Accompagner les entreprises du territoire dans leur transition écologique Action 20 : Inciter les entreprises à la réalisation d'audits énergie et de bilans carbone	Accompagnement de 5 entreprises par an sur des projets de transition (mobilités, énergies) Information et mise en réseau Animation inter-entreprises
	Action 21 : Accompagner les propriétaires forestiers privés et publics	Accompagnement de 5 entreprises par an dans la réalisation d'audit Diffusion d'information Recrutement d'un animateur Bois-Forêt
	Action 22 : Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables	Relais d'information Soutenir le développement et maintien des initiatives locales
	Action 23 : Augmenter les capacités de stockage du carbone des forêts et des sols sur le territoire	Accompagnement des groupements forestiers Accompagnement à la diversification des essences Suivi des stratégies territoriales forestières - de prévention des risques Accompagnement des communes à l'acquisition foncière et la gestion forestière
	Action 24 : Proposer aux entreprises du territoire des dispositifs de compensation de leurs émissions de carbone	Accompagnement dans les labellisations bas carbone Affinage du diagnostic des capacités de stockage de carbone Information sur les enjeux de stockage des itinéraires sylvicoles
		Information et promotion des dispositifs de compensation des démarches ERC Coopération interterritoriale pour la mise en place et le développement d'une coopérative carbone

Commission PCAET 22/06/23

5

**Temporalité des actions :
Axe 4 – Développer les énergies renouvelables en cohérence avec les usages et les ressources du territoire**



Axe 4 – Développer les énergies renouvelables en cohérence avec les usages et les ressources du territoire	Action 25 : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale Action 26 : Développer la production photovoltaïque en toiture	Accompagnement d'un projet par an Information et mise en réseau Réunion d'information ou formation
	Action 27 : Développer et structurer la production de combustibles biomasse locale	Promotion et animation du cadastre Consolidation du diagnostic territorial Ateliers de co-construction filière bois énergie Développement de l'approvisionnement local en bois-énergie / granulés Promotion et information sur les certifications bois-énergie
	Action 28 : Développer les énergies thermiques renouvelables	Accompagnement des communes et promotion du fond chaleur Promotion du solaire thermique et de la géothermie, notamment via les plateformes France Renov
	Action 29 : Accompagner le développement de la filière méthanisation sur le territoire	Animation et valorisation de la filière pour un développement raisonné Actualisation de l'étude de gisement méthanogène Mise en place d'un observatoire de la ressource méthanogène
	Action 29 : Renforcer la connaissance du potentiel hydro-électrique du territoire	Veille et information sur la filière Etude de potentiel du territoire Etude de faisabilité sur de potentiel projet identifié

Commission PCAET 22/06/23

6

